

Infractions contre la personne dans les lieux publics et sentiment de sécurité : portrait différencié entre les femmes et les hommes

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

MAI 2026

RAPPORT D'ANALYSE

AUTRICES ET AUTEUR

Catherine Moreau, conseillère scientifique
Dominique Gagné, conseillère scientifique
Direction du développement des individus
et des communautés

Jérémie Sylvain-Morneau, conseiller scientifique
Bureau d'information et d'études en santé des populations

SOUS LA COORDINATION DE

Julie Laforest, cheffe d'unité
Direction du développement des individus et
des communautés

COLLABORATION

Dave Poitras, conseiller scientifique spécialisé
Sarah-Émilie Racine-Hamel, médecin spécialiste en santé
publique et médecine préventive
Direction du développement des individus et
des communautés

Caroline Tessier, conseillère scientifique
Secrétariat général

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Carolyn Côté-Lussier, professeure
Centre Urbanisation Culture et Société, Institut national de
la recherche scientifique

Maud Emmanuelle Labesse, conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la
toxicologie

Béatrice Mercier, organisatrice communautaire
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal

Annie Métivier Hudon, chargée de projets de participation
citoyenne
Accès transports viables

Audrey Monette, directrice de la planification
communautaire
Centre canadien pour des communautés plus sûres

Olivier Vallerand, professeur
École de design, Université de Montréal

RÉVISION

Carolyn Alix, conseillère scientifique
Bureau d'information et d'études en santé des populations

Valérie Gélinas, analyste-conseil en statistiques policières
Direction des politiques publiques, de la recherche et des
statistiques, ministère de la Sécurité publique

Rémi Boivin, professeur
École de criminologie, Université de Montréal

Les personnes qui ont révisé ce document ont été conviées
à apporter des commentaires sur la version préfinale, et en
conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu
final.

Les autrices et l'auteur ainsi que les membres du comité
scientifique et les personnes qui ont révisé le document
ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune
situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou
potentiels n'a été relevée.

Ce rapport d'analyse a été réalisé grâce au soutien
financier du Secrétariat à la condition féminine.

SOUTIEN À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Olivier Lacombe, bibliothécaire
Magali Leverd, technicienne en documentation
Direction de la valorisation scientifique et qualité

MISE EN PAGE

Sarah Mei Lapierre, agente administrative
Direction du développement des individus et
des communautés

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue ou en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-03775-5 (PDF)
DOI : <https://doi.org/10.64490/CNXR7733>

© Gouvernement du Québec (2026)

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

La collection *Recherche et développement* rassemble sous une même bannière une variété de productions scientifiques qui apportent de nouvelles connaissances techniques, méthodologiques ou autres d'intérêt large au corpus de savoirs scientifiques existants.

Le présent rapport d'analyse brosse un portrait différencié entre les femmes et les hommes des infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité. Ce rapport s'inscrit dans un mandat plus large visant à identifier des pistes de solutions potentielles pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics. Il s'agit d'un projet mandaté par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, en lien avec l'action *Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics*.

Ce rapport s'adresse aux professionnelles et professionnels du Secrétariat à la condition féminine et du ministère de la Sécurité publique. Il pourrait également intéresser les partenaires intersectoriels qui ont une expertise en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, en promotion de la sécurité ou en prévention de la criminalité.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VI
FAITS SAILLANTS	1
SOMMAIRE	2
1 INTRODUCTION	5
2 MÉTHODOLOGIE	7
2.1 Objectifs.....	7
2.2 Données sur les infractions contre la personne commises dans les lieux publics.....	7
2.2.1 Source des données	7
2.2.2 Considérations méthodologiques.....	7
2.3 Données sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité	9
2.3.1 Source des données	9
2.3.2 Considérations méthodologiques.....	9
2.4 Méthode d'analyse.....	10
2.4.1 Analyse différenciée selon les sexes.....	10
2.4.2 Analyses statistiques.....	11
2.5 Révision par les pairs.....	11
3 RÉSULTATS.....	12
3.1 Infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec.....	12
3.1.1 Évolution du taux d'infractions.....	12
3.1.2 Variation géographique des taux d'infractions	13
3.1.3 Répartition des infractions selon la catégorie	14
3.1.4 Répartition des infractions selon les types de lieux publics où elles sont commises	16
3.1.5 Répartition des infractions selon l'âge des personnes victimes, la nature de la relation avec l'auteur présumé et l'heure de l'infraction.....	16
3.2 Sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité au Québec.....	18
3.2.1 Sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lorsqu'il fait noir	19
3.2.2 Mesures de précaution prises pour se sentir plus en sécurité	23

4	DISCUSSION.....	24
4.1	Différences entre les femmes et les hommes quant à la sécurité et au sentiment de sécurité dans les lieux publics	24
4.2	Éléments à considérer pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics	26
4.3	Forces et limites	27
5	CONCLUSION.....	28
6	RÉFÉRENCES.....	29
ANNEXE 1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES.....		33
ANNEXE 2 TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES		38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la catégorie d'infractions, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	14
Tableau 2	Catégorisation des infractions contre la personne commises dans les lieux publics.....	33
Tableau 3	Catégorisation des types de lieux selon la classification du MSP (en ordre alphabétique).....	36
Tableau 4	Nombre, répartition (%) et taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe, par année, Québec, 2018 à 2022.....	38
Tableau 5	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe et la région administrative, Québec, 2018 à 2022	39
Tableau 6	Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieux, par sexe et catégories d'infractions les plus fréquentes, Québec, 2018 à 2022	40
Tableau 7	Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieu, par sexe et groupe d'âge, Québec, 2018 à 2022.....	41
Tableau 8	Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	43
Tableau 9	Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, par sexe, Québec, 2018 à 2022	43
Tableau 10	Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon l'heure de l'infraction, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	44
Tableau 11	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019.....	45
Tableau 12	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et l'appartenance à certains groupes de la population, Québec, 2019.....	46
Tableau 13	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir pas du tout inquiète à l'égard de la criminalité en attendant ou en utilisant seule le transport en commun quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019.....	47
Tableau 14	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare utiliser des mesures de précaution pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité selon le genre, Québec, 2019.....	48

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Évolution du taux d'infractions annuel contre la personne commises dans les lieux publics selon l'année, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	12
Figure 2	Taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la région administrative, Québec, 2018 à 2022.....	13
Figure 3	Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe, par catégorie d'infractions, Québec, 2018 à 2022.....	15
Figure 4	Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieux, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	16
Figure 5	Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	17
Figure 6	Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, par sexe, Québec, 2018 à 2022.....	18
Figure 7	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019.....	19
Figure 8	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et l'appartenance à certains groupes de la population, Québec, 2019.....	21
Figure 9	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir pas du tout inquiète à l'égard de la criminalité en attendant ou en utilisant seule le transport en commun quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019.....	22
Figure 10	Proportion (%) de la population québécoise qui déclare prendre couramment des mesures de précaution pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité selon le genre, Québec, 2019.....	23

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
DUC	Programme de déclaration uniforme de la criminalité
ESG	Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens
IC	Intervalle de confiance
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique

FAITS SAILLANTS

Ce rapport présente un portrait québécois des infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité.

L'analyse réalisée a permis de faire ressortir certaines différences notables entre les femmes et les hommes. Les principaux constats qui s'en dégagent sont les suivants :

- Pour la période de 2018 à 2022, le taux global d'infractions contre la personne déclarées par la police commises dans les lieux publics au Québec a augmenté de 19,0 %. Cette augmentation est davantage marquée chez les hommes (+21,7 %) que chez les femmes (+15,0 %).
- La grande majorité des infractions sexuelles commises dans les lieux publics sont perpétrées envers les femmes, ce qui inclut notamment les agressions sexuelles, les contacts sexuels et le voyeurisme, alors que les hommes sont les principales victimes d'homicides et de tentatives de meurtre. Les femmes sont aussi les principales victimes de communications indécentes ou harcelantes, et de harcèlement criminel dans ces lieux.
- Chez les femmes, ce sont les adolescentes de 12 à 17 ans qui sont davantage victimes d'une infraction dans les lieux publics, alors que pour les hommes, la plus grande proportion des infractions sont commises envers les 25 à 34 ans.
- L'auteur présumé est une personne connue de la victime pour près des deux tiers des infractions commises envers une femme, et pour un peu moins de la moitié des infractions commises envers un homme.
- Les femmes, peu importe leur appartenance ou non à un groupe particulier, se sentent moins en sécurité que les hommes quand il fait noir lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage ou qu'elles utilisent seules le transport en commun. Comparativement aux autres femmes, celles issues de minorités visibles se sentent encore moins en sécurité lorsqu'elles marchent seules. Ce constat doit cependant être interprété avec prudence en raison du petit échantillon sur lequel il est basé.
- Les femmes sont plus susceptibles de prendre des mesures de précaution que les hommes pour être plus en sécurité à l'égard de la criminalité, telles que prendre un moyen de transport plutôt que de marcher, déterminer son trajet en fonction de sa sécurité personnelle ou rester à la maison en soirée par peur de sortir seule.
- Il existe des écarts importants entre les femmes et les hommes en matière de sécurité et du sentiment de sécurité dans les lieux publics. Pour atteindre l'égalité dans ces lieux, il importe de tenir compte de ces différences dans les mesures mises en place pour les rendre plus sécuritaires.

SOMMAIRE

Mise en contexte

L'utilisation et la fréquentation des lieux publics dépendent largement de la sécurité de ces lieux et du sentiment de sécurité, particulièrement chez les femmes. Pour maintenir ou améliorer la sécurité de la population, il importe de tenir compte à la fois des événements vécus ou observés, tels que les infractions commises sur un territoire, ainsi que des perceptions et du ressenti, souvent appréciés en fonction du sentiment de sécurité de la population.

Objectifs

L'objectif général de ce rapport est de dresser un portrait des infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité selon une analyse différenciée entre les femmes et les hommes. Il documente l'évolution temporelle de ces infractions, leur distribution géographique, leur nature, et les types de lieux publics où elles sont commises. Il examine également le sentiment de sécurité de la population à l'égard de la criminalité et les mesures de précaution qui sont prises par certaines personnes pour se sentir davantage en sécurité.

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur deux sources de données. Les données sur les infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC). Au Québec, ces données sont recueillies et colligées par le ministère de la Sécurité publique. Ce rapport présente des données pour la période de 2018 à 2022. Toutes les infractions déclarées par la police sont prises en compte, peu importe le moment de la journée où elles ont été perpétrées, à l'exception de celles commises envers les agentes ou agents de la paix dans le cadre de leurs fonctions. Les données sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité sont tirées de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (ESG – victimisation) de 2019. Les données pour le Québec ont été extraites à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion de Statistique Canada. Cette enquête documente notamment le degré d'inquiétude quant à la sécurité à l'égard de la criminalité lors de la pratique d'activités diverses auprès de la population canadienne âgée de 15 ans et plus. Dans ce rapport, deux activités ont fait l'objet d'analyses, soit marcher seul(e) dans le voisinage lorsqu'il fait noir et utiliser le transport en commun seul(e) lorsqu'il fait noir. Les diverses mesures de précaution qui peuvent être prises pour se sentir plus en sécurité ont également été analysées. Pour l'ensemble des données, une démarche d'analyse différenciée a été appliquée afin de tenir compte des différences entre les femmes et les hommes. Des analyses descriptives ont été réalisées afin de calculer des nombres, des proportions et des taux.

Résultats

Les infractions contre la personne commises dans les lieux publics

Pour la période de 2018 à 2022, le taux global d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police est de 342,4 par 100 000 habitants. Il est plus élevé chez les hommes (408,6) que chez les femmes (276,2). Globalement, le taux d'infractions déclarées a augmenté entre 2018 et 2022 de 19,0 % (+21,7 % chez les hommes et +15,0 % chez les femmes), malgré une légère baisse en 2020, et varie selon les régions administratives.

Les hommes représentent 59,6 % des victimes d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics, alors que cette proportion est de 40,4 % chez les femmes. Les hommes affichent des proportions plus élevées d'infractions pouvant mener au décès, telles que les homicides et les tentatives de meurtre, tandis que les femmes sont les principales victimes d'infractions sexuelles. Environ cinq agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel sur six sont commises envers les femmes. Près du tiers des infractions contre la personne commises dans les lieux publics sont perpétrées sur la voie publique, et le quart dans un établissement commercial, tant pour les femmes que pour les hommes. Lorsqu'on tient compte de l'âge des victimes, la plus importante proportion des infractions commises envers les femmes est observée chez les 12 à 17 ans (22,0 % des infractions). Chez les hommes, c'est plutôt le groupe des 25 à 34 ans qui est le plus victime d'infractions (19,6 % des infractions). Quant au lien avec l'auteur présumé, il s'agit d'une personne connue de la victime pour près des deux tiers des infractions commises envers une femme, et pour un peu moins de la moitié des infractions commises envers un homme. Pour les femmes, une proportion importante de ces infractions sont commises par un ou une partenaire ou ex-partenaire intime.

Le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité

En 2019, pour l'ensemble du Québec, les femmes ont rapporté se sentir moins en sécurité que les hommes lors de la marche solitaire dans leur voisinage lorsqu'il fait noir. C'est le cas pour tous les groupes d'âge et tous les groupes de la population pour lesquels la taille de l'échantillon est suffisante pour présenter des données dans ce rapport (c'est-à-dire, la population générale, les personnes issues de minorités visibles, les personnes immigrantes, les personnes ayant une incapacité et les personnes à faible revenu). Parmi les personnes ayant déclaré marcher seules lorsqu'il fait noir dans leur voisinage, 87,2 % des femmes ont déclaré se sentir en sécurité lorsqu'elles le font, comparativement à 97,3 % des hommes. Il n'y a aucune différence entre les groupes d'âge, tant chez les hommes que chez les femmes. Lorsqu'on compare les femmes selon leur appartenance à certains groupes de la population, il y a une différence uniquement pour les femmes issues de minorités visibles. Il s'agit toutefois d'un résultat à interpréter avec prudence en raison du petit nombre de répondantes. L'absence de différences entre les femmes pour les autres groupes considérés pourrait découler d'un manque de puissance statistique. Les femmes sont également moins susceptibles que les hommes de se sentir pas du tout inquiètes lorsqu'elles attendent ou utilisent le transport en commun seules quand il fait noir (64,0 % c. 83,2 %). La différence est particulièrement marquée pour les femmes de 15 à 34 ans et de 55 à 74 ans, comparativement aux hommes du même âge. Bien que la majorité de la population québécoise (89,5 %) rapporte prendre au moins une mesure de

précaution couramment pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité, les femmes sont plus susceptibles d'en prendre que les hommes (92,7 % c. 86,3 %). Cela concerne notamment le fait de prendre un moyen de transport plutôt que marcher, déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité personnelle et rester à la maison en soirée par peur de sortir seule.

Principaux constats

L'analyse différenciée a permis de faire ressortir certaines différences notables. Chez les femmes, ce sont les adolescentes de 12 à 17 ans qui sont davantage victimes d'une infraction dans les lieux publics, alors que pour les hommes, la plus grande proportion des infractions sont commises envers les 25 à 34 ans. Les femmes sont les principales victimes des infractions sexuelles et elles connaissent plus souvent leur agresseur que les hommes. L'analyse révèle également que les femmes, lorsqu'il fait noir, sont moins nombreuses à se sentir en sécurité que les hommes lors de la marche solitaire dans leur voisinage, et qu'elles sont plus inquiètes que les hommes lorsqu'elles attendent ou utilisent le transport en commun seules. Elles sont aussi plus enclines à prendre des mesures de précaution dans leur quotidien pour se sentir plus en sécurité. Par conséquent, certains éléments, dont la prévention de la violence sexuelle dans les lieux publics, pourraient être pris en considération pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans ces lieux. Une compréhension plus fine de ce qui peut influencer ou moduler le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics pourrait également être utile pour orienter le choix des différentes mesures à mettre en place.

Forces et limites

Ce rapport présente des données originales, pour le Québec, quant aux infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police et au sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité, et fait ressortir certaines différences entre les femmes et les hommes. Il tient compte uniquement des infractions déclarées par la police en vertu du Programme DUC. Il ne reflète donc pas l'ampleur de la situation dans son entièreté, mais plutôt une partie des infractions ayant pu être commises dans les lieux publics pendant la période à l'étude. En plus des limites inhérentes aux sources de données utilisées, il importe de rappeler que les constats portant sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité ne peuvent être généralisés à l'ensemble des lieux publics, puisque les questions de l'ESG – victimisation concernent le voisinage ou le transport en commun, alors que les données du Programme DUC font état des infractions survenues dans un éventail plus grand de lieux publics.

Conclusion

Ce rapport apporte un éclairage sur les réalités vécues par les femmes et les hommes qui peuvent influencer l'utilisation et la fréquentation des lieux publics. Bien qu'un plus grand nombre d'hommes soient victimes des infractions contre la personne commises dans les lieux publics qui sont déclarées par la police, les femmes se sentent moins en sécurité quand il fait noir lorsqu'elles marchent seules ou qu'elles utilisent seules le transport en commun. Les constats de ce rapport appuient l'importance de tenir compte des besoins différenciés entre les femmes et les hommes dans les mesures mises en place pour rendre ces lieux plus sécuritaires.

1 INTRODUCTION

Les lieux publics sont centraux à toute vie collective, qu'il s'agisse de lieux de rassemblement, de loisirs ou d'échanges. Ils contribuent à renforcer la cohésion sociale en favorisant les relations interpersonnelles, les échanges sociaux et les activités communautaires (Ceccato et Nalla, 2020; Labesse et St-Louis, 2024). Afin de maintenir ou d'améliorer la sécurité de la population dans ces lieux, il importe de tenir compte à la fois de la composante objective et de la composante subjective de la sécurité dans les réflexions entourant le choix des actions à mettre en place (Gagné et Maurice, 2024). La composante objective réfère aux événements vécus ou observés, tandis que la composante subjective se rapporte aux perceptions et au ressenti, souvent appréciée en fonction du sentiment de sécurité de la population. Le sentiment de sécurité dépend de la perception du niveau de criminalité et du risque de victimisation. Il peut reposer ou non sur des éléments objectifs, comme les taux d'infractions commises sur un territoire (Gagné *et al.*, 2021). L'utilisation et la fréquentation des lieux publics sont en grande partie tributaires de ces deux composantes.

Bien que les lieux publics au sein des collectivités canadiennes sont généralement considérés comme étant sécuritaires, une proportion non négligeable de la criminalité contre la personne est commise dans ces lieux. À titre indicatif, au Canada, en 2019, plus d'un incident violent sur cinq signalé à la police a été commis dans la rue ou dans un autre lieu public (Cotter, 2021). Les conséquences négatives de la criminalité sur la population sont multiples et peuvent se répercuter au-delà des victimes d'actes criminels elles-mêmes. En effet, la criminalité peut affecter la population en affaiblissant le sentiment de sécurité (Gravel, 2014a). Le sentiment de sécurité est un facteur déterminant dans l'usage des lieux publics, puisqu'il peut influencer les choix et les comportements des personnes (Gagné *et al.*, 2021; Perreault, 2017). Le fait de se sentir en sécurité peut à la fois favoriser la santé physique et mentale, ainsi que l'adoption de comportements sains, comme le transport actif lors des déplacements ou la pratique d'activités physiques de loisirs. En revanche, le fait de ne pas se sentir en sécurité peut mener à des comportements d'évitement ou de protection qui peuvent affecter négativement la santé et le bien-être des personnes et des collectivités sur le plan de la cohésion sociale, de l'appartenance à la communauté et de la participation sociale (Gagné *et al.*, 2021; Maurice *et al.*, 1998).

Dans l'ensemble, les taux d'infractions contre la personne déclarées par la police au Canada et au Québec, soient celles étant commises dans les lieux publics et dans les lieux privés, sont relativement semblables chez les femmes et les hommes (MSP, 2024a; Sutton, 2023), mais les circonstances dans lesquelles elles sont commises et leurs caractéristiques diffèrent souvent. Les hommes affichent des taux plus élevés d'infractions pouvant mener au décès, tel que les homicides, les tentatives de meurtre et d'autres infractions causant la mort (Sutton, 2023). Pour leur part, les femmes sont surreprésentées parmi les victimes d'infractions sexuelles, notamment en ce qui a trait aux agressions sexuelles (Cotter, 2021; ISQ, 2026). Au Québec, en 2022, le taux de femmes victimes d'agression sexuelle était plus de huit fois supérieur à celui des hommes (MSP, 2024b). Les hommes sont aussi plus souvent victimes d'infractions commises par une personne non apparentée, alors que cette proportion est moindre chez les femmes, celles-ci

étant plus souvent victimes d'infractions commises par un ou une membre de la famille ou un ou une partenaire ou ex-partenaire intime (Sutton, 2023). Il demeure toutefois à confirmer si ces observations s'appliquent aux infractions contre la personne commises dans les lieux publics, ces données ne faisant pas l'objet de publications fréquentes.

Il ressort également de la littérature que les femmes sont davantage préoccupées par leur sécurité et rapportent un plus faible sentiment de sécurité dans les lieux publics que les hommes, comme sur la voie publique (rues, pistes cyclables, tunnels piétonniers, etc.) et dans le transport en commun (Gravel, 2014b; Métivier Hudon *et al.*, 2024; ISQ, 2017a, 2017b; Moreno *et al.*, 2022; Perreault, 2017). Conséquemment, cela peut moduler la présence des femmes au sein de certains de ces lieux et les usages qu'elles en font, que ce soit, par exemple, dans leurs déplacements au quotidien ou encore les mesures qu'elles prennent pour s'y sentir en sécurité. Plus globalement, cela peut limiter leurs capacités à réaliser des activités (p. ex., travailler, s'éduquer), à accéder à des services essentiels, à bénéficier d'une vie sociale épanouie, et à exercer pleinement leur participation citoyenne (Métivier Hudon *et al.*, 2024; Paquin et Michaud, 2002; ONU Femmes, 2025). Quoique plusieurs éléments puissent influencer le sentiment de sécurité, tels que la peur de subir un accident ou d'être blessé et les événements pouvant survenir au domicile, ce rapport examine le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lors de la pratique d'activités diverses. Au Québec, les dernières données populationnelles publiées sur le sujet datent de 2014 (ISQ, 2017a, 2017b). Des données plus récentes, en complémentarité aux infractions contre la personne commises dans les lieux publics, contribueront à une meilleure compréhension de la sécurité dans ces lieux.

Ces constats font état d'importants enjeux d'inégalités de genre¹ en matière de sécurité et du sentiment de sécurité qui méritent d'être pris en compte dans l'analyse de la situation pour mieux soutenir la prévention de la violence et la promotion de la sécurité dans les lieux publics. Dans ce contexte, il s'avère pertinent de documenter la situation au Québec à partir des données récentes en posant un regard différencié entre les femmes et les hommes.

¹ Dans ce rapport, le terme « genre » est utilisé pour désigner la construction sociale et culturelle des rôles, des identités et des relations entre les femmes et les hommes, à l'exception des données policières pour lesquelles le terme « sexe » est utilisé afin de refléter la nature des données colligées par les corps de police.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Objectifs

Ce rapport brosse un portrait des infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec déclarées par la police et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité selon une analyse différenciée entre les femmes et les hommes. Plus précisément, il vise à :

- décrire l'évolution temporelle et la distribution géographique des infractions contre la personne commises dans les lieux publics;
- examiner les infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon les catégories d'infractions et les types de lieux;
- documenter le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité;
- examiner les mesures de précaution prises par la population pour se sentir plus en sécurité.

2.2 Données sur les infractions contre la personne commises dans les lieux publics

2.2.1 Source des données

Au Québec, les infractions contre la personne prévues au *Code criminel* déclarées par les corps de police en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC) sont recueillies et colligées par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Il s'agit d'un programme pancanadien sous l'autorité de Statistique Canada qui mesure annuellement la nature et l'évolution de la criminalité signalée aux autorités policières (Statistique Canada, 2025a). Pour être incluse dans les statistiques, une infraction doit être détectée, signalée à un corps de police et enregistrée par celui-ci en adhérant aux normes du Programme DUC. Le MSP effectue un contrôle mensuel de la qualité des données et applique des processus de validation rigoureux afin de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et d'assurer la cohérence interne des données. Dans le cadre de ce rapport, les données concernant les infractions contre la personne commises dans les lieux publics ont été fournies par le MSP à la suite d'une demande spéciale. Il s'agit de données qui proviennent de la version 2.2 du Programme DUC.

2.2.2 Considérations méthodologiques

Ce rapport présente des données sur les infractions commises dans les lieux publics déclarées par la police sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022. Toutes les infractions déclarées par la police sont prises en compte, et ce, peu importe le moment de la journée où elles ont été perpétrées, à l'exception de celles commises envers les agentes et agents de la paix dans

l'exercice de leurs fonctions². Par conséquent, les infractions non signalées à la police ou non déclarées par la police, ainsi que certains actes qui ne sont pas criminels ne sont pas inclus dans ces données. Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée. Pour les infractions contre la personne, le dénombrement des infractions est d'abord effectué selon le nombre de victimes. Lorsqu'aucune victime n'est enregistrée, le dénombrement se fait alors selon le nombre d'affaires (ou d'événements). Pour éviter toute identification possible des personnes victimes d'une infraction et respecter les normes de confidentialité, les données sont présentées pour l'ensemble de la période, sauf les données sur l'évolution du taux d'infractions qui est présenté par année. Les données sur les infractions présentées dans ce rapport pour les années 2018 à 2021 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation. Celles pour l'année 2022 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes.

Les infractions contre la personne sont catégorisées selon la classification du Programme DUC. La description de chacune des infractions, incluant la correspondance avec les articles du *Code criminel* et le libellé du Programme DUC, est présentée à l'annexe 1 (tableau 2). La variable sur le sexe des victimes est codifiée par le MSP selon trois catégories, soit « Femme », « Homme » ou « Inconnu ». Ainsi, le terme « sexe » est utilisé dans ce rapport lorsqu'il est question des données policières du Programme DUC. Le libellé « lieux publics » fait référence à tous les lieux pouvant être utilisés par toutes et tous pour des activités et des déplacements qui se déroulent dans des lieux ouverts (p. ex., un parc, une rue) et fermés (p. ex., un centre commercial, un bar). Cela exclut les lieux privés, tels que le domicile et les lieux de travail. Les infractions criminelles contre la personne sont regroupées selon huit grandes catégories de lieux publics : 1) établissement bancaire, 2) établissement commercial, 3) établissement d'enseignement, 4) établissement d'utilité publique³, 5) stationnement, 6) transport en commun, 7) voie publique⁴, et 8) zone de plein air. Les sous-catégories qui sont incluses dans chaque type de lieu sont détaillées à l'annexe 1 (tableau 3) selon la classification du MSP. Sauf indication contraire, afin de faciliter la lecture, le terme « infractions contre la personne » sera utilisé dans ce rapport pour désigner les infractions contre la personne déclarées par la police.

² Puisque ce rapport vise à documenter les infractions contre la personne commises dans les lieux publics envers les citoyennes et citoyens, les données excluent les infractions commises envers les agentes et agents de la paix dans le cadre de leurs fonctions (police, agente ou agent des services correctionnels, shérif, etc.).

³ Un établissement d'utilité publique réfère, par exemple, à un centre de loisirs, un aréna, une église, un hôpital ou un poste de police.

⁴ La voie publique réfère, par exemple, à une rue, une ruelle, une piste cyclable ou un tunnel piétonnier.

2.3 Données sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité

2.3.1 Source des données

Les données portant sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation)⁵ pour l'année 2019 (cycle 34). L'objectif principal de cette enquête populationnelle est de mieux comprendre comment la population canadienne perçoit le crime et le fonctionnement du système de justice, ainsi que de documenter les expériences de victimisation. Menée aux cinq ans dans l'ensemble des provinces et territoires, elle permet de produire des estimations sur le nombre et les caractéristiques des victimes et des incidents criminels. La population cible de l'ESG – victimisation est la population canadienne âgée de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes résidant à temps plein dans des établissements institutionnels (p. ex., hôpital, prison) (Statistique Canada, 2021). Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon à participation volontaire. Pour le cycle 34, les données ont été recueillies par téléphone et par Internet entre avril 2019 et mars 2020. L'échantillon est basé sur un plan stratifié faisant appel à un échantillonnage probabiliste. La stratification est effectuée selon différentes régions géographiques du Canada, soit à partir des provinces ou des régions métropolitaines de recensement⁶. Les données présentées dans ce rapport ont été extraites du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'ESG – victimisation de 2019; seules les données pour la province du Québec ont été utilisées à des fins d'analyse (n = 2 501 personnes répondantes, soit 22,8 % de l'échantillon total). Ce fichier de données a été téléchargé à partir du site Web de Statistique Canada.

2.3.2 Considérations méthodologiques

Une section de l'ESG – victimisation est dédiée au sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lors de la pratique d'activités diverses. Dans ce rapport, deux activités ont fait l'objet d'analyses, soit marcher seul(e) dans le voisinage lorsqu'il fait noir et utiliser le transport en commun seul(e) lorsqu'il fait noir. Pour chacune de ces activités, seules les personnes s'y adonnant ont été questionnées sur leurs inquiétudes ou leur sentiment de sécurité (« À quel point vous sentez-vous en sécurité par rapport à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage lorsqu'il fait noir? À quel point vous sentez-vous en sécurité par rapport à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez le transport en commun seul(e) lorsqu'il fait noir? »). Les personnes ayant répondu « Tout à fait en sécurité » ou « Plutôt en sécurité » sont estimées comme se sentant en sécurité lors de la marche en solitaire dans leur voisinage lorsqu'il fait noir. Cette façon de procéder est conforme à celle utilisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans le traitement des données de l'ESG – victimisation de 2009 et de 2014 pour le Québec (Gravel, 2014b; ISQ, 2017b). Pour le transport en commun, la question porte sur le degré d'inquiétude. Ainsi, les personnes ayant répondu « Pas du tout inquiet(e) »

⁵ Pour plus d'information au sujet de cette enquête (p. ex., questionnaire, définitions, méthode de détection des erreurs, imputation et estimation des données), consulter le site Web de Statistique Canada : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=148641

⁶ Les régions métropolitaines de recensement sont basées selon la classification du recensement de 2011.

pour leur sécurité par rapport à la criminalité sont considérées comme n'étant pas inquiètes lorsqu'elles attendent ou utilisent le transport en commun seules quand il fait noir. Par ailleurs, cette question s'adresse exclusivement aux personnes répondantes qui ont accès à un réseau de transport en commun dans leur ville ou leur communauté locale. Sauf indication contraire, afin de faciliter la lecture, le terme « sentiment de sécurité » sera utilisé dans ce rapport pour désigner le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité.

L'ESG – victimisation examine également les diverses mesures de précaution qui peuvent être prises par les femmes et les hommes pour se sentir plus en sécurité. L'ensemble des personnes répondantes ont été questionnées sur les mesures suivantes : verrouiller les portes et les fenêtres à la maison, prendre un moyen de transport plutôt que de marcher, déterminer son trajet en fonction de sa sécurité, vérifier le siège arrière d'une voiture, rester à la maison en soirée par peur de sortir seul(e), et emporter quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre.

En cohérence avec les pratiques à l'ISQ et à Statistique Canada, les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les femmes et les hommes dans le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête pour des raisons de confidentialité et de qualité, d'où les libellés « Hommes+ » et « Femmes+ » dans les tableaux et les figures de ce rapport (Lagacé *et al.*, 2025; Statistique Canada, 2023). De plus, la proportion des personnes répondantes autochtones parmi l'ensemble des personnes répondantes pour la province du Québec est insuffisante pour présenter les données selon l'identité autochtone (Statistique Canada, 2023).

2.4 Méthode d'analyse

2.4.1 Analyse différenciée selon les sexes

La méthodologie de cette étude repose sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Ce processus d'analyse permet de prendre en compte les différences liées au sexe⁷ ou au genre⁸ afin de poser des actions plus ciblées pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes (Gouvernement du Québec, 2025). Dans ce rapport, cette méthode d'analyse permet de considérer les réalités distinctes entre les femmes et les hommes quant aux infractions contre la personne commises dans les lieux publics et au sentiment de sécurité, et d'illustrer de possibles inégalités. L'analyse est effectuée selon le sexe pour les données du Programme DUC fournies par le MSP et selon le genre pour les données de l'ESG – victimisation.

⁷ Le sexe comprend les caractéristiques biologiques d'une personne, c'est-à-dire ses organes génitaux internes ou externes, ses taux d'hormones ou ses chromosomes sexuels. Il est habituellement assigné à la naissance après évaluation médicale de l'appareil génital (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2023 ; ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023).

⁸ Le genre réfère à un continuum d'auto-identification lié à l'expérience intime et personnelle de son genre, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. Une personne peut ainsi s'identifier au genre masculin, au genre féminin ou encore se situer entre ou à l'extérieur de ces deux pôles, et ce, indépendamment de son sexe assigné à la naissance (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2023; ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023).

L'ESG – victimisation permet de considérer dans l'analyse d'autres facteurs qui peuvent influencer le sentiment de sécurité, tels que le statut économique et l'appartenance à une minorité visible. L'analyse est également présentée selon ces facteurs lorsque les règles de diffusion pour les estimations le permettent.

2.4.2 Analyses statistiques

Les taux de criminalité calculés à partir des données du Programme DUC ont été établis à l'aide des estimations et des projections de population de l'ISQ actualisées pour les années 2018 à 2021 (projections provisoires pour 2022). Les taux sont exprimés par 100 000 personnes et traduisent le nombre d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics au cours d'une période, rapportées sur la population correspondante pour la même période. Les taux d'infractions globaux ont été calculés en combinant les années 2018 à 2022. Les données du Programme DUC sont complètes, c'est-à-dire qu'elles incluent toutes les infractions déclarées par les corps de police. L'analyse de ces données est uniquement descriptive et ne repose pas sur des tests statistiques, ce qui est cohérent avec les types d'analyses habituellement réalisées par le MSP à partir des données de ce programme.

Pour les données de l'ESG – victimisation, des intervalles de confiance (IC) à 95 % (méthode de Wilson modifiée) ont été calculés pour les proportions à l'aide des poids *bootstrap* (Statistique Canada, 2023). Les écarts absolus entre les femmes et les hommes ont été calculés en soustrayant la proportion des femmes de la proportion des hommes. Comme dans le portrait de la victimisation criminelle au Canada de Statistique Canada, des différences statistiquement significatives ont été identifiées, au seuil de 5 %, en comparant les intervalles de confiance (Cotter, 2021). Seules les différences statistiquement significatives au seuil de 5 % sont mentionnées dans ce rapport. De plus, certaines proportions sont présentées avec un avertissement selon les normes de qualité de Statistique Canada. Cela s'applique aux proportions dont le nombre de personnes répondantes est inférieur à 120, mais plus grand ou égal à 60. Les proportions dont le nombre de personnes répondantes est inférieur à 60 ne sont pas diffusées (Statistique Canada, 2023). Les logiciels SAS (version 9.4) et Excel ont été utilisés pour effectuer les analyses.

2.5 Révision par les pairs

En conformité avec le Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications scientifiques de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (Robert et Déry, 2020), une version préfinale du rapport a été soumise à trois personnes réviseuses. En prenant appui sur la grille de révision institutionnelle de l'INSPQ, les personnes réviseuses ont été conviées à valider la cohérence du contenu du rapport, la pertinence des méthodes utilisées et le caractère approprié des constats formulés. L'équipe projet a ensuite élaboré un tableau indiquant chacun des commentaires reçus, la raison de leur traitement ou de leur exclusion, ainsi que le traitement qui en a été fait dans la version finale.

3 RÉSULTATS

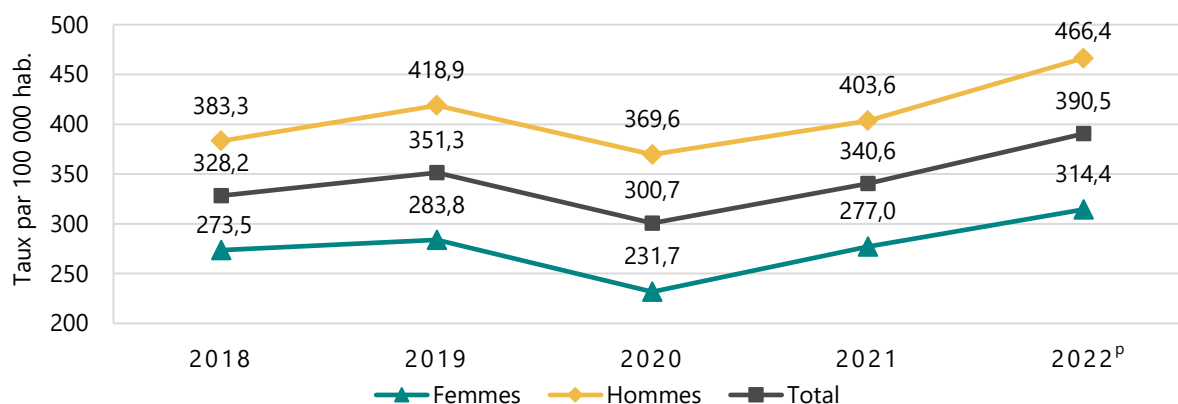
3.1 Infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec

Les infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police peuvent être distribuées différemment selon les années, les régions administratives, les catégories d'infractions et les types de lieux où elles surviennent. Leur répartition peut également varier selon le sexe ou l'âge des victimes et la nature du lien entre la victime et l'auteur présumé. Les informations déclarées dans le cadre du Programme DUC permettent d'en brosser un portrait pour le Québec. Dans certains cas, les analyses excluent les données pour lesquelles le sexe ou l'âge sont inconnus. Ces informations sont précisées dans les notes des tableaux, lorsqu'applicables.

3.1.1 Évolution du taux d'infractions

Pour la période de 2018 à 2022, au Québec, les corps de police ont déclaré 146 450 infractions contre la personne commises dans les lieux publics, ce qui représente un taux global d'infractions de 342,4 par 100 000 habitants. Ce taux est plus élevé chez les hommes (408,6) que chez les femmes (276,2). On observe une augmentation du taux d'infractions entre 2018 et 2022 de 19,0 % (+21,7 % chez les hommes [383,3 à 466,4] et +15,0 % chez les femmes [273,5 à 314,4]), malgré une légère baisse en 2020 (figure 1 et annexe 2, tableau 4). Cette baisse coïncide avec le début de la pandémie de COVID-19, période durant laquelle différentes mesures sanitaires ont été mises en place et ont eu pour effet de limiter l'accès aux lieux publics ainsi que les interactions sociales (p. ex., restrictions de déplacement, couvre-feux), résultant en un moins grand nombre d'infractions contre la personne commises dans ces lieux.

Figure 1 Évolution du taux d'infractions annuel contre la personne commises dans les lieux publics selon l'année, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P



^P données provisoires

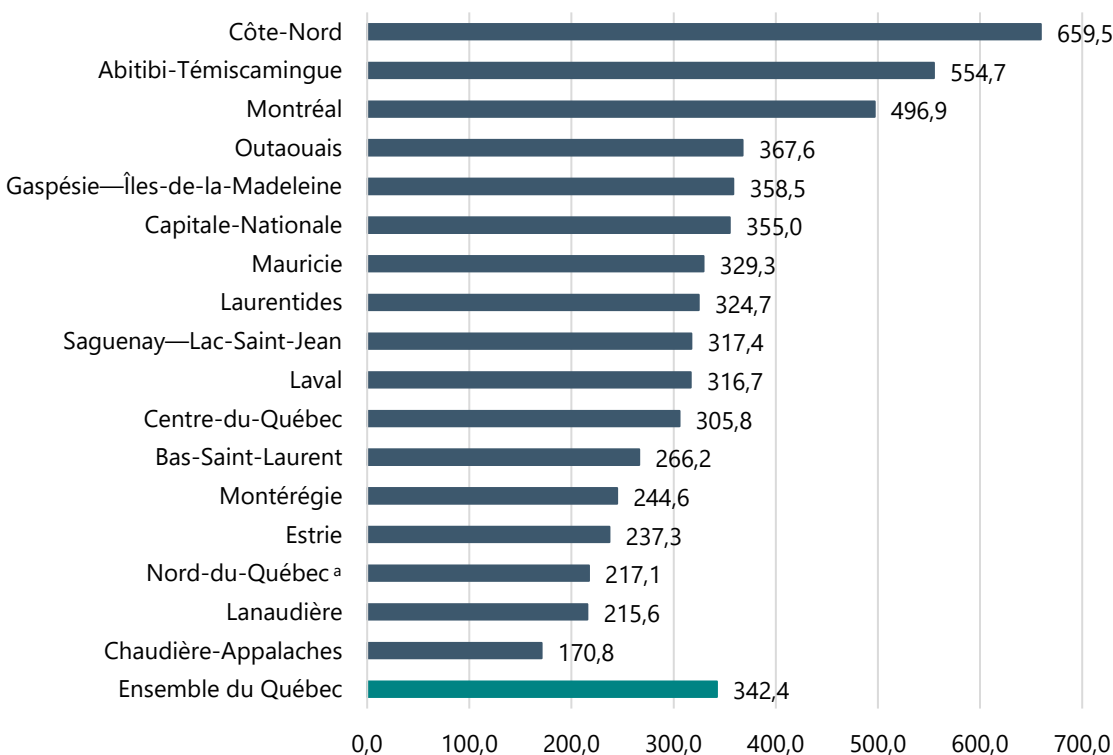
Notes : Taux par 100 000 habitants. Les taux pour les femmes et les hommes excluent les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.1.2 Variation géographique des taux d'infractions

À partir des données policières, il est possible de présenter les variations des taux globaux d'infractions selon les différentes régions administratives. Pour l'ensemble du Québec, de 2018 à 2022, le taux global d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics est de 342,4 par 100 000 habitants. À titre informatif, les régions administratives de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Montréal sont les trois régions qui affichent les taux les plus élevés. À l'inverse, les trois régions qui affichent les taux les plus faibles sont Chaudière-Appalaches, Lanaudière et le Nord-du-Québec⁹. Ces constats s'appliquent à l'ensemble de la population québécoise, tant pour les femmes que les hommes (figure 2 et annexe 2, tableau 5).

Figure 2 Taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la région administrative, Québec, 2018 à 2022^p



^p données provisoires

^a Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données de certains corps de police autochtones qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2.

Note : Taux par 100 000 habitants.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

⁹ À noter que le Nord-du-Québec comprend plusieurs corps de police autochtones qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2. Par conséquent, leurs données ne sont pas incluses dans ce rapport et le portrait de cette région est incomplet.

3.1.3 Répartition des infractions selon la catégorie

Globalement, les hommes représentent 59,6 % des victimes d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics, alors que cette proportion est de 40,4 % chez les femmes. Les deux catégories les plus fréquentes d'infractions commises envers les femmes et les hommes dans les lieux publics sont les voies de fait et les menaces. Elles sont suivies des agressions sexuelles chez les femmes, et des vols qualifiés ou extorsions chez les hommes. Le principal écart entre les femmes et les hommes quant à la catégorie d'infraction concerne les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel, 16,0 % des infractions commises envers les femmes étant de cette nature, comparativement à 2,0 % pour les hommes (données agrégées). Le tableau 1 présente la répartition des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la catégorie par sexe.

Tableau 1 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la catégorie d'infractions, par sexe, Québec, 2018 à 2022^p

Catégorie d'infractions contre la personne	Total		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%
Voies de fait ^a	84 038	57,4	28 100	47,6	55 938	64,1
Menaces	25 393	17,3	10 079	17,1	15 314	17,5
Vol qualifié ou extorsion	13 253	9,1	3 774	6,4	9 479	10,9
Agression sexuelle ^b	7 413	5,1	6 470	11,0	943	1,1
Harcèlement criminel	6 970	4,8	4 841	8,2	2 129	2,4
Autres infractions d'ordre sexuel ^c	3 774	2,6	3 011	5,0	763	0,9
Intimidation	2 793	1,9	1 321	2,2	1 472	1,7
Enlèvement ou séquestration	1 138	0,8	759	1,3	379	0,4
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	573	0,4	63	0,1	510	0,6
Autres ^d	430	0,3	342	0,6	88	0,1
Communication indécente ou harcelante	353	0,2	254	0,4	99	0,1
Homicide	180	0,1	22	0,0	158	0,2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	102	0,1	45	0,1	57	0,1
Ensemble des catégories	146 410	100,0	59 081	100,0	87 329	100,0

^p données provisoires

^a Inclut les voies de fait de niveaux 1 à 3 et les autres voies de fait.

^b Inclut les agressions sexuelles de niveaux 1 à 3.

^c Inclut notamment : contacts sexuels, exploitation sexuelle et voyeurisme.

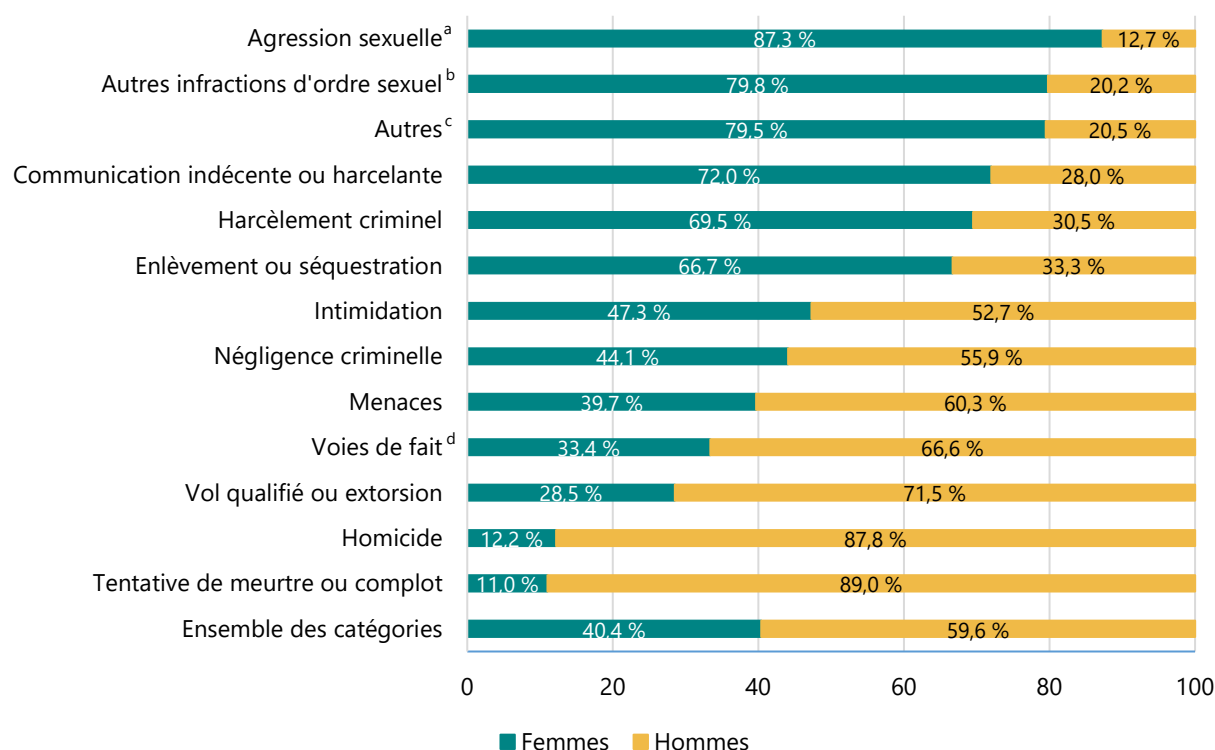
^d Inclut notamment : incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et autres crimes avec violence.

Notes : Exclut les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022). La catégorisation détaillée des infractions est présentée à l'annexe 1 (tableau 2).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

En analysant de plus près la répartition des infractions selon le sexe pour chacune des catégories d'infractions, il ressort que certaines catégories d'infractions sont principalement commises envers les femmes, alors que d'autres le sont davantage envers les hommes, tel qu'illustré à la figure 3. Par exemple, la proportion d'infractions commises envers les femmes est davantage marquée pour les agressions sexuelles (87,3 %), les autres infractions d'ordre sexuel (79,8 %), les communications indécentes ou harcelantes (72,0 %), le harcèlement criminel (69,5 %) et les infractions autres (p. ex., infractions en lien avec l'offre ou l'obtention de services sexuels) (79,5 %), tandis que les infractions liées aux homicides et aux tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre (87,8 % et 89,0 %, respectivement) sont davantage commises envers des hommes.

Figure 3 Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe, par catégorie d'infractions, Québec, 2018 à 2022^p



^p données provisoires

^a Inclut les agressions sexuelles de niveaux 1 à 3.

^b Inclut notamment : contacts sexuels, exploitation sexuelle et voyeurisme.

^c Inclut notamment : incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et autres crimes avec violence.

^d Inclut les voies de fait de niveaux 1 à 3 et les autres voies de fait.

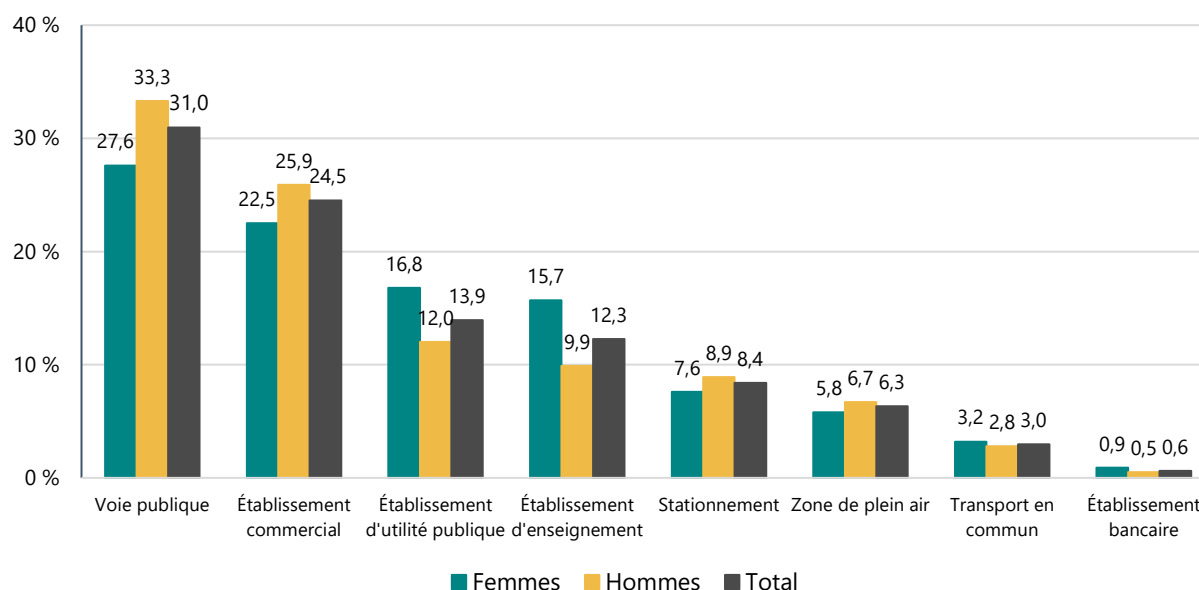
Notes : Exclut les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022). La proportion des infractions contre la personne commises dans les lieux publics envers les hommes se calcule en soustrayant, pour chaque catégorie d'infractions, la proportion des infractions commises envers les femmes de la proportion totale, soit 100 %. La catégorisation détaillée des infractions est présentée à l'annexe 1 (tableau 2).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.1.4 Répartition des infractions selon les types de lieux publics où elles sont commises

Les infractions contre la personne commises dans les lieux publics sont principalement perpétrées sur la voie publique (31,0 %) et dans un établissement commercial (24,5 %), et ce, tant pour les femmes que pour les hommes (figure 4 et annexe 2, tableau 6). On note cependant une plus faible proportion d'infractions commises dans le transport en commun, ce qui peut partiellement être expliqué par le fait que ce type de lieu public n'est pas présent à la grandeur du Québec dans toutes les villes ou communautés locales. Les infractions commises envers les personnes âgées de 18 ans et plus le sont principalement sur la voie publique, alors que celles commises envers les moins de 18 ans le sont principalement dans les établissements d'enseignement, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes (annexe 2, tableau 7).

Figure 4 Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieux, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P



^P données provisoires

Note : Exclut les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022).

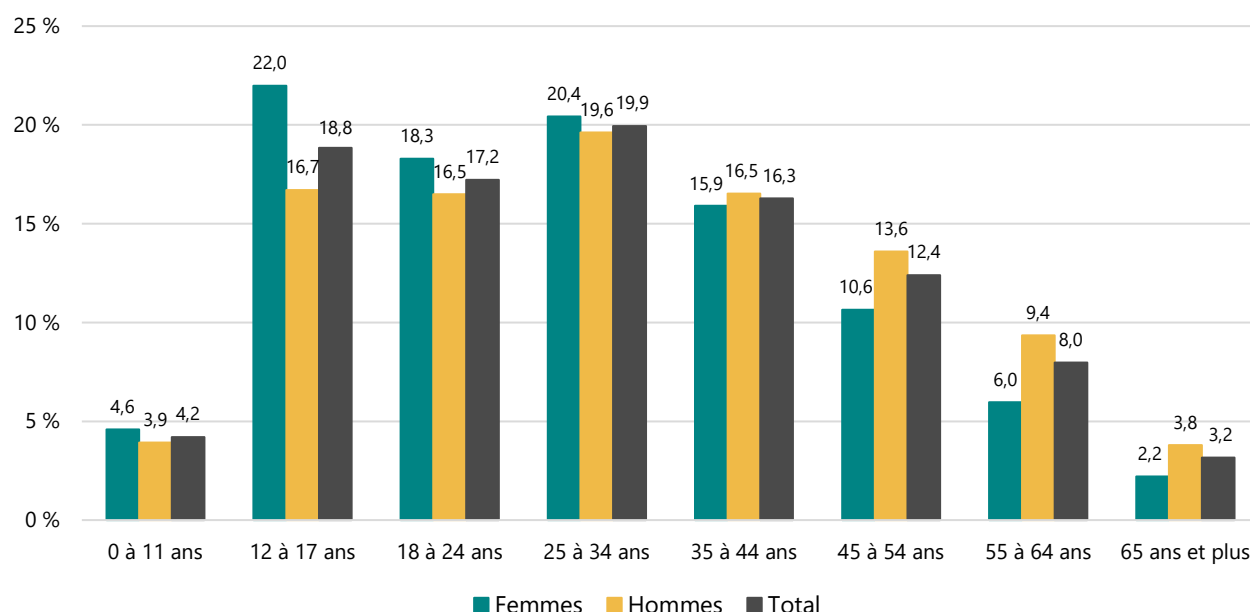
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.1.5 Répartition des infractions selon l'âge des personnes victimes, la nature de la relation avec l'auteur présumé et l'heure de l'infraction

Les infractions contre la personne commises dans les lieux publics se répartissent différemment selon les groupes d'âge. Pour les femmes, plus d'une infraction sur cinq (22,0 %) est commise envers une femme âgée de 12 à 17 ans. Les deux autres groupes dont les proportions sont les plus élevées comprennent les femmes âgées de 25 à 34 ans, et celles âgées de 18 à 24 ans. Pour les hommes, environ une infraction sur cinq (19,6 %) est commise envers les hommes âgés de 25 à 34 ans. Des proportions similaires, variant entre 16,5 % et 16,7 %, sont observées pour

les hommes âgés de 12 à 24 ans, et ceux âgés de 35 à 44 ans (figure 5 et annexe 2, tableau 8). Il est à noter que, pour l'ensemble des infractions, plus de sept infractions sur dix sont commises envers des personnes âgées de 12 à 44 ans (72,3 %) (annexe 2, tableau 8).

Figure 5 Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P



^P données provisoires

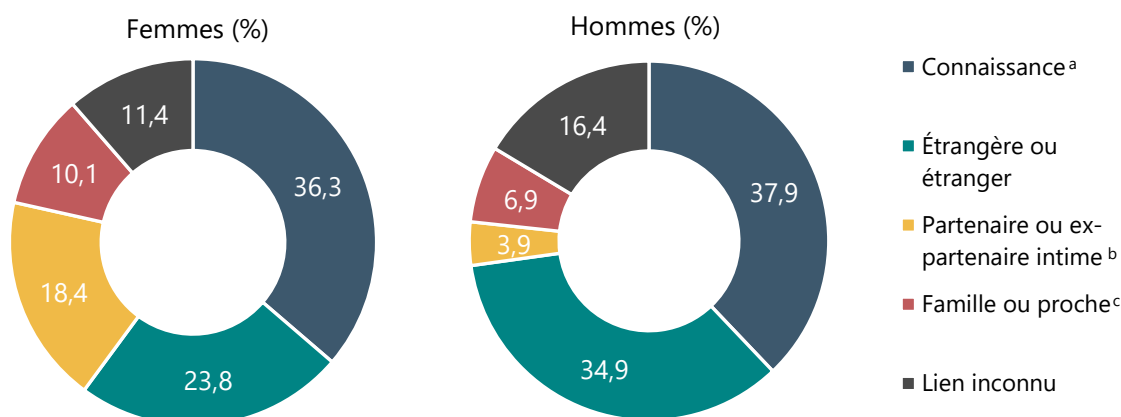
Note : Exclut 1 473 victimes dont l'âge est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Concernant la nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé¹⁰, il y a des différences selon le sexe de la personne envers qui l'infraction est commise. L'auteur présumé est une personne connue de la victime pour près des deux tiers (64,8 %) des infractions commises envers une femme, et pour près de la moitié (48,7 %) des infractions commises envers un homme (données agrégées). Parmi ces infractions pour lesquelles l'auteur est connu par la victime, une part plus importante des infractions commises envers les femmes le sont par un ou une partenaire ou ex-partenaire intime (28,4 % c. à 8,0 % pour les hommes, données non publiées). Il est à noter que la nature de la relation entre la victime et l'auteur est inconnue pour 11,4 % des infractions commises envers les femmes, et 16,4 % de celles commises envers les hommes (figure 6 et annexe 2, tableau 9).

¹⁰ Le terme « auteur présumé » provient de la nomenclature utilisée par le Programme DUC. Il est employé dans ce rapport afin de bien refléter les données rapportées par les corps de police.

Figure 6 Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la nature de la relation avec l’auteur présumé, par sexe, Québec, 2018 à 2022^p



^p données provisoires

^a Inclut : voisin(e), relation criminelle, relation d'affaires, connaissance, symbole d'autorité et relation inverse d'autorité.

^b Inclut : conjoint(e), ou ex-conjoint(e), ami(e) intime et ex-ami(e) intime.

^c Famille inclut : parent ou beau-parent, enfant, belle-fille ou beau-fils, fratrie et famille étendue. Proche inclut : ami(e), autre relation intime et colocataire.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Les corps de police colligent également le moment de la journée durant lequel surviennent les infractions. Ainsi, les infractions dont l'heure est connue sont principalement commises l'après-midi ou le soir (58,2 %), suivies par un moins grand nombre d'infractions commises le matin ou la nuit (31,5 %), et ce, tant pour les femmes que pour les hommes (annexe 2, tableau 10). L'information est manquante pour 10,3 % des infractions.

3.2 Sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité au Québec

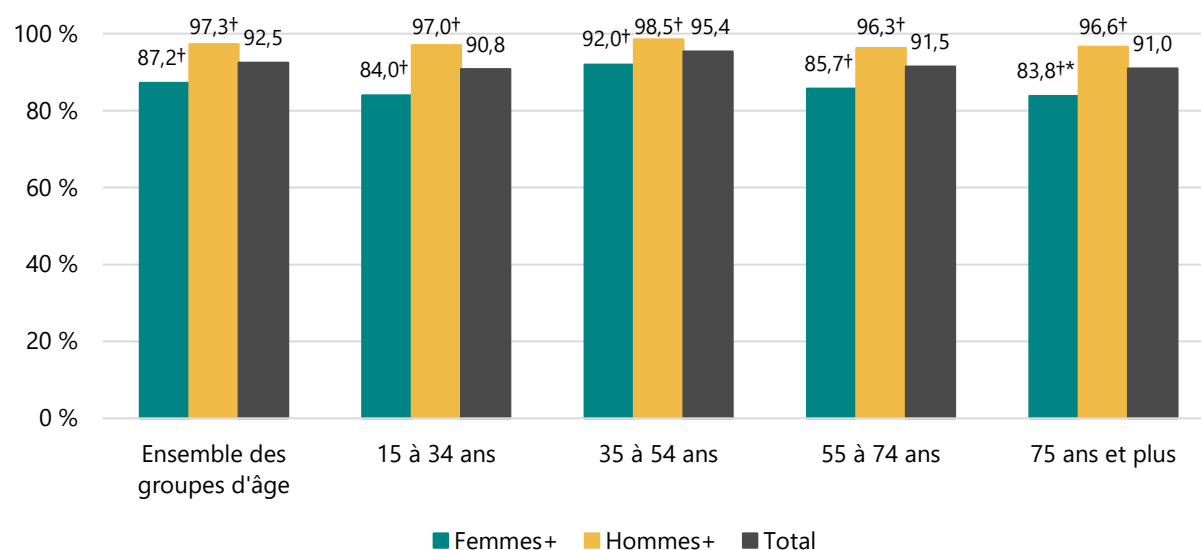
Les données issues de l'ESG – victimisation de 2019 pour la population québécoise âgée de 15 ans et plus permettent de documenter le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lors de la pratique de certaines activités, telles que la marche solitaire dans le voisinage, et l'utilisation du transport en commun seul(e) lorsqu'il fait noir. Ces données permettent également d'examiner les diverses mesures de précaution qui peuvent être prises par les femmes et les hommes pour se sentir plus en sécurité. Pour l'ensemble de cette section, seules les différences statistiquement significatives au seuil de 5 % sont présentées. Les intervalles de confiance et les écarts entre les femmes et les hommes sont présentés à l'annexe 2 (tableaux 11 à 14).

3.2.1 Sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lorsqu'il fait noir

Sentiment de sécurité lors de la marche solitaire dans le voisinage lorsqu'il fait noir

Parmi l'ensemble des personnes répondantes, 9,0 % ont déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir; ces personnes sont donc exclues de cette analyse. Parmi les personnes ayant déclaré marcher seules quand il fait noir, la majorité (92,5 %) rapportent se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. Cependant, une moins grande proportion de femmes déclarent se sentir en sécurité (87,2 % des femmes c. 97,3 % des hommes), et ce, autant lorsqu'on considère l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus que lorsqu'on tient compte des groupes d'âge (figure 7). Il est à noter que certaines personnes peuvent choisir de ne jamais marcher seules lorsqu'il fait noir parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Parmi les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir, 27,8 % ont mentionné qu'elles le feraient si elles se sentaient davantage en sécurité (données non présentées).

Figure 7 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019



[†] Différence significative entre les femmes et les hommes au seuil de 5 %.

^{*} Avertissement de diffusion (60 ≤ n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Les intervalles de confiance à 95 % des proportions sont présentés à l'annexe 2 (tableau 11).

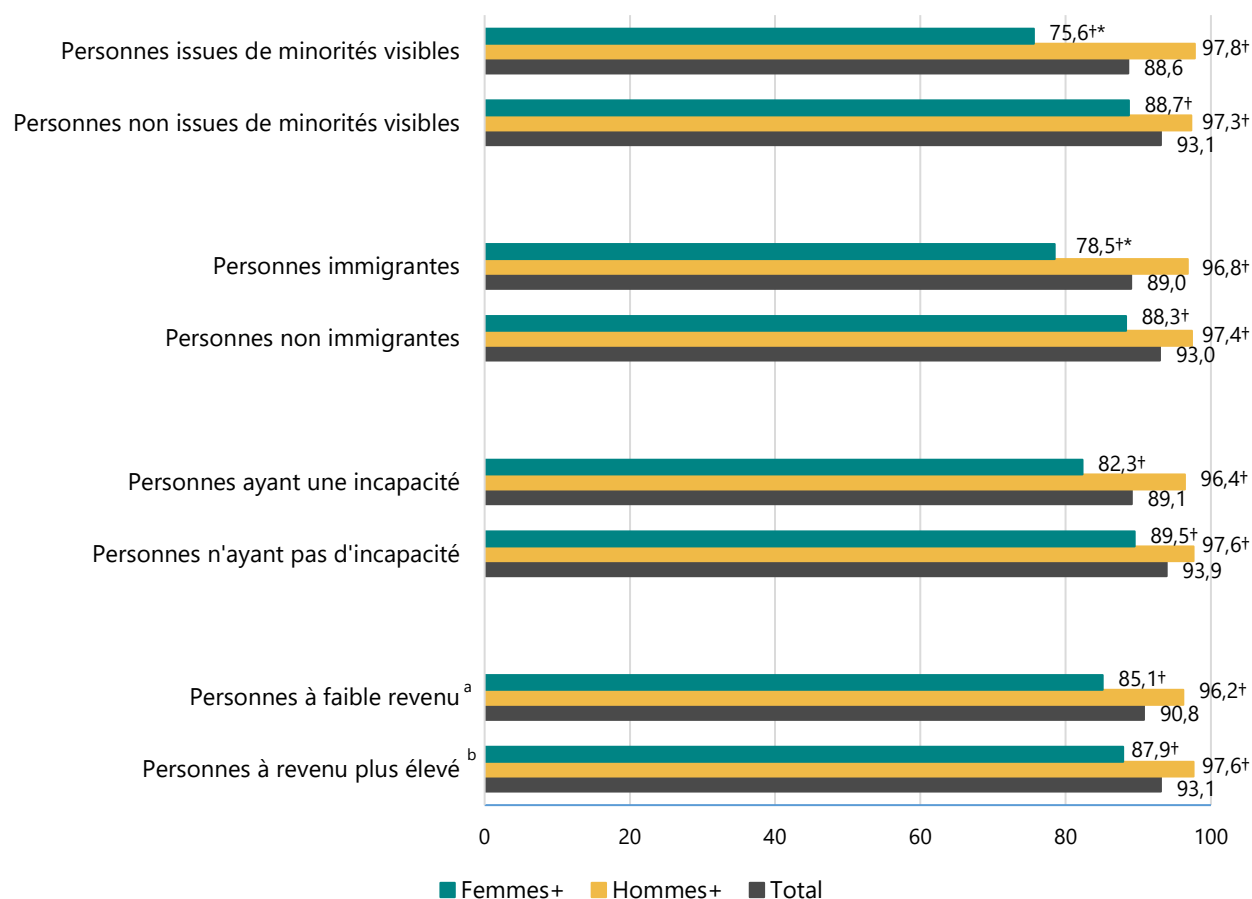
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

De plus, les données disponibles nous montrent qu'il n'y a pas de différence concernant le sentiment de sécurité lorsqu'on compare différents groupes d'âge entre eux, tant pour les femmes que pour les hommes. Les intervalles de confiance se recoupent entre les différents groupes d'âge; il n'y a donc pas de différence entre les personnes plus jeunes et celles plus âgées. Par exemple, les femmes plus jeunes ne se sentent pas plus ou moins en sécurité que les femmes plus âgées. En termes de proportions, les femmes de 75 ans et plus se sentent presque autant en sécurité que celles âgées entre 15 et 34 ans (83,8 % et 84,0 %, respectivement) (annexe 2, tableau 11).

Le sentiment de sécurité lors de la marche solitaire lorsqu'il fait noir pourrait aussi être influencé par l'appartenance à certains groupes de la population. Les données permettent de documenter le sentiment de sécurité selon l'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigration, le statut d'incapacité¹¹ ou le statut économique. Pour l'ensemble de ces groupes, les femmes sont moins susceptibles de se sentir en sécurité que les hommes appartenant au même groupe, comme le montre la figure 8. Lorsqu'on compare les femmes selon leur appartenance à certains groupes de la population, on remarque une différence seulement pour les femmes issues de minorités visibles. Ces dernières sont moins nombreuses à se sentir en sécurité lors de la marche solitaire dans le voisinage lorsqu'il fait noir que les femmes non issues de minorités visibles (75,6 % c. 88,7 %) (figure 8, annexe 2, tableau 12). Il est à noter que l'absence de différences significatives entre les femmes pour les autres groupes populationnels pourrait découler d'un manque de puissance statistique de l'enquête pour les données du Québec de 2019. De plus, les données concernant les femmes issues de minorités visibles et les femmes immigrantes doivent être interprétées avec prudence en raison du petit nombre de répondantes.

¹¹ Le statut d'incapacité réfère aux personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant leurs activités. La question de l'ESG – victimisation sur le sentiment de sécurité lors de la marche solitaire dans le voisinage lorsqu'il fait noir inclut les personnes ayant une incapacité qui se déplacent en fauteuil roulant.

Figure 8 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et l'appartenance à certains groupes de la population, Québec, 2019



[†] Différence significative entre les femmes et les hommes au seuil de 5 %.

^{*} Avertissement de diffusion (60 < = n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

^a Personnes dont le revenu brut de la famille est de moins de 50 000 \$.

^b Personnes dont le revenu brut de la famille est de 50 000 \$ ou plus.

Note : Les intervalles de confiance à 95 % des proportions ainsi que les différences significatives entre les groupes populationnels sont présentés à l'annexe 2 (tableau 12).

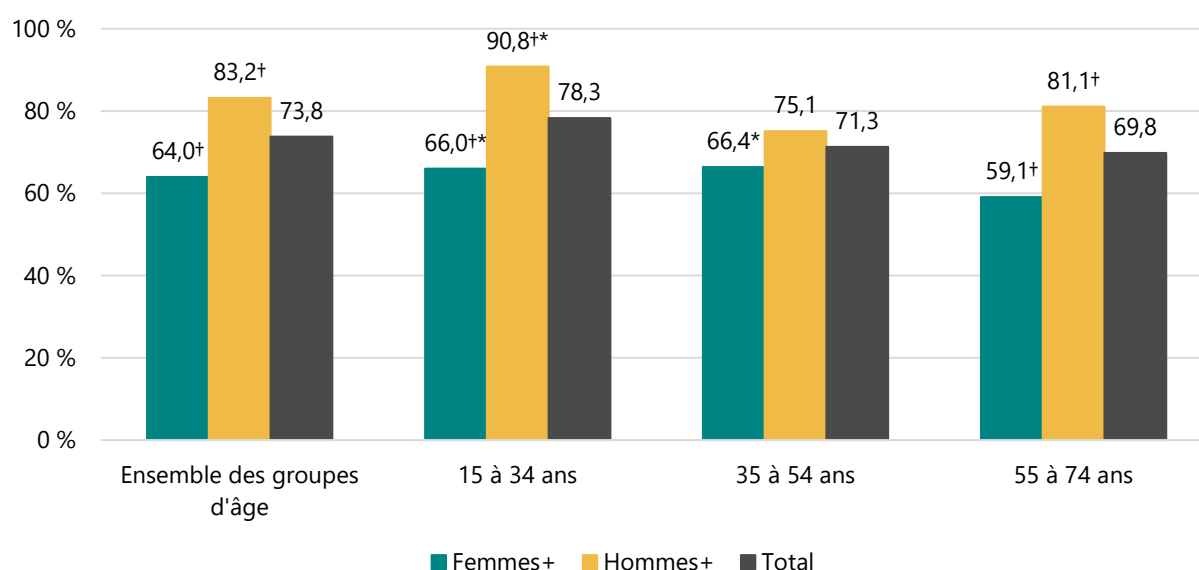
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Sentiment de sécurité dans le transport en commun lorsqu'il fait noir

En ce qui concerne le sentiment de sécurité dans le transport en commun, l'analyse porte sur les personnes répondantes ayant déclaré à la fois avoir accès à un système de transport en commun dans leur ville ou leur communauté locale et l'utiliser seules lorsqu'il fait noir, ce qui représente 40,1 % de l'échantillon. Parmi celles-ci, la plupart (73,8 %) déclarent n'être pas du tout inquiètes en attendant ou en utilisant ce service seules quand il fait noir. Néanmoins, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de ne pas être inquiètes pour leur sécurité

dans cette situation (64,0 % c. 83,2 %). La différence est particulièrement marquée pour les femmes de 15 à 34 ans et de 55 à 74 ans, comparativement aux hommes du même groupe d'âge (figure 9 et annexe 2, tableau 13). À titre indicatif, parmi les personnes ayant accès à un réseau de transport en commun, mais ne l'utilisant jamais lorsqu'il fait noir, 32,2 % mentionnent qu'elles l'utiliseraient plus souvent si elles se sentaient plus en sécurité (données non présentées).

Figure 9 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir pas du tout inquiète à l'égard de la criminalité en attendant ou en utilisant seule le transport en commun quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019



[†] Différence significative entre les femmes et les hommes au seuil de 5 %.

^{*} Avertissement de diffusion (60 ≤ n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Notes : Les données pour les personnes âgées de 75 ans et plus ne peuvent être présentées en raison du volume de réponse limité pour ce groupe d'âge. Les intervalles de confiance à 95 % des proportions sont présentés à l'annexe 2 (tableau 13).

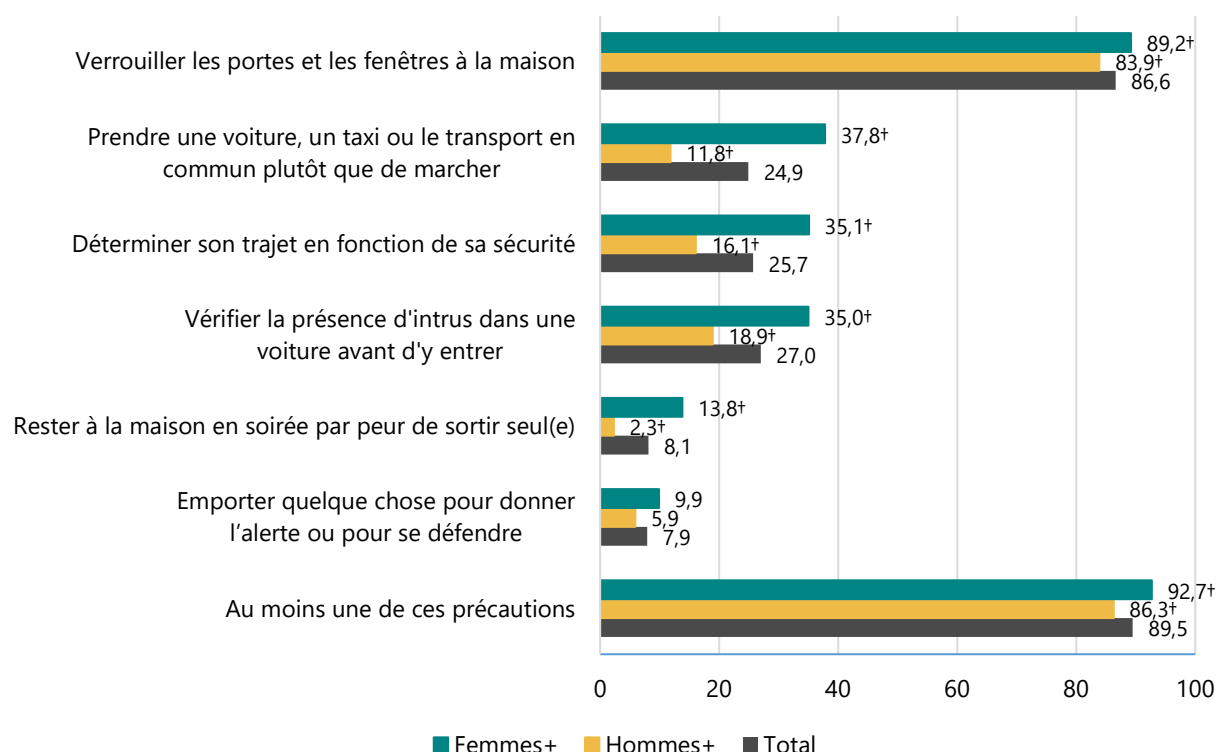
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Lorsqu'on compare les femmes de différents groupes d'âge, aucune différence ne ressort au niveau du sentiment de sécurité dans le transport en commun. Par exemple, les femmes plus âgées ne rapportent pas se sentir plus ou moins en sécurité que les femmes plus jeunes lorsqu'elles l'utilisent seules quand il fait noir. Le même constat s'applique pour les hommes (annexe 2, tableau 13). Il est à noter que l'absence de différences significatives entre les différents groupes d'âge pourrait découler d'un manque de puissance statistique de l'enquête pour les données du Québec de 2019.

3.2.2 Mesures de précaution prises pour se sentir plus en sécurité

Bien que la majorité de la population québécoise (89,5 %) rapporte prendre au moins une mesure de précaution couramment¹² pour se sentir plus en sécurité, les femmes sont plus susceptibles d'en prendre que les hommes (92,7 % c. 86,3 %). Ce constat est valable pour l'ensemble des précautions considérées dans l'enquête¹³, à l'exception de celle qui consiste à emporter quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre. L'écart est particulièrement marqué pour les précautions en lien avec le fait de prendre un moyen de transport plutôt que de marcher (37,8 % c. 11,8 %), et de déterminer son trajet en fonction de sa sécurité (35,1 % c. 16,1 %) (figure 10, annexe 2, tableau 14).

Figure 10 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare prendre couramment des mesures de précaution pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité selon le genre, Québec, 2019



† Différence significative entre les femmes et les hommes au seuil de 5 %.

Note : Les intervalles de confiance à 95 % des proportions sont présentés au tableau 14 de l'annexe 2.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

¹² Dans le questionnaire d'enquête de l'ESG – victimisation, le terme « couramment » signifie « la plupart du temps », même si les personnes répondantes disent oublier à l'occasion prendre une mesure de précaution.

¹³ Bien que certaines mesures de précaution documentées dans l'ESG – victimisation ne soient pas directement en lien avec la criminalité dans le voisinage (p. ex., « Verrouiller les portes et les fenêtres à la maison »), celles-ci se rapportent néanmoins à la perception personnelle de sécurité qui est influencée par la criminalité dans le voisinage. Ces mesures ont été retenues à des fins de comparabilité avec les autres données publiées de cette enquête.

4 DISCUSSION

L'objectif de ce rapport est de réaliser un portrait des infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec déclarées par la police et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité selon une analyse différenciée entre les femmes et les hommes. L'analyse réalisée tient compte à la fois des événements vécus, à travers les infractions qui sont déclarées par la police, ainsi que des perceptions et du ressenti, deux éléments centraux à la compréhension de la sécurité dans ces lieux. Cette section présente les principales différences entre les femmes et les hommes quant à la sécurité et au sentiment de sécurité dans les lieux publics, certains éléments à considérer pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans ces lieux, ainsi que les forces et les limites de ce rapport.

4.1 Différences entre les femmes et les hommes quant à la sécurité et au sentiment de sécurité dans les lieux publics

L'analyse différenciée entre les femmes et les hommes a notamment permis de faire ressortir que les taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics au Québec entre 2018 et 2022 sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Au cours de cette période, le taux global d'infractions a augmenté de 19,0 %. Cette augmentation est davantage marquée chez les hommes (+21,7 %) que chez les femmes (+15,0 %). Cette évolution du taux d'infractions est similaire à celle du taux global de la criminalité au Québec et au Canada, qui inclut l'ensemble des infractions commises contre la personne et contre les biens dans les lieux publics et dans les lieux privés (MSP, 2024a, 2024c; Statistique Canada, 2025b). L'analyse a également permis d'identifier certaines différences notables en termes de répartition des catégories d'infractions, de l'âge des victimes et du lien entre la victime et l'auteur présumé. Alors que les hommes sont les principales victimes d'homicides et de tentatives de meurtre, les femmes sont majoritairement victimes d'infractions sexuelles. En effet, environ cinq agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel sur six sont commises envers les femmes, ce qui inclut notamment les agressions sexuelles, les contacts sexuels et le voyeurisme dans les lieux publics. Elles sont aussi les principales victimes de communications indécentes ou harcelantes, et de harcèlement criminel dans ces lieux. Cette répartition n'est pas propre au Québec : elle reflète des constats bien documentés dans la littérature scientifique et appuyés par les données pancanadiennes, où les femmes sont surreprésentées parmi les victimes d'infractions sexuelles, y compris celles survenues dans les lieux publics (Cotter, 2021; Cotter et Savage, 2019). En comparant la répartition de l'âge des femmes et des hommes victimes d'infractions contre la personne, il ressort que ce sont les 12 à 17 ans qui constituent le groupe d'âge, chez les femmes, le plus souvent victime d'infractions. Chez les hommes, ce sont les 25 à 34 ans qui sont les plus touchés. Finalement, le lien entre la victime et l'auteur présumé diffère sensiblement selon le sexe de la victime, les femmes connaissant plus souvent leur agresseur que les hommes. Cela contribue à déconstruire l'idée selon laquelle la violence, notamment la violence sexuelle, serait principalement le fait d'inconnus (INSPQ, 2025).

Cependant, il est important de considérer que ce ne sont pas toutes les infractions commises dans les lieux publics qui font l'objet d'une plainte à la police, et que la fréquence des plaintes diffère largement en fonction du type de crime. À titre d'exemple, les homicides, dont les hommes sont majoritairement victimes, sont plus susceptibles d'être découverts et de faire l'objet d'une enquête policière (Gabor *et al.*, 2003). Inversement, seulement une très faible proportion des agressions sexuelles (5 % à 6 %) sont signalées à la police, infractions dont les femmes sont les principales victimes, entraînant une sous-représentation dans les statistiques policières (Cotter, 2021; Cotter et Savage, 2019). Les femmes sont aussi la cible de certains comportements violents dans leur quotidien, tels que les incivilités et le harcèlement de rue, qui peuvent ou non être punissables en vertu du *Code criminel* (Courcy *et al.*, 2022). Ces actes s'inscrivent dans un continuum de violence fondée sur le genre pouvant nuire au sentiment de sécurité des femmes, en plus de porter atteinte à leur intégrité et leur bien-être.

L'analyse révèle qu'une grande proportion de la population du Québec se sent en sécurité lors de la marche solitaire dans son voisinage lorsqu'il fait noir. Or, les femmes sont moins nombreuses à se sentir en sécurité que les hommes, et ce, peu importe leur âge ou qu'elles appartiennent ou non à certains groupes de la population. Le fait d'être une femme ressort comme étant une importante caractéristique parmi celles documentées par l'ESG – victimisation influençant le sentiment de sécurité lors de la pratique de cette activité. Ce constat est similaire aux résultats de cycles antérieurs de cette enquête qui indiquent que, au Canada, parmi l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques pouvant influencer le sentiment de sécurité lors de la marche solitaire dans son voisinage lorsqu'il fait noir, le fait d'être une femme ressort comme étant la plus importante (Perreault, 2017). Les femmes de tous âges sont également plus inquiètes que les hommes lorsqu'elles attendent ou utilisent le transport en commun seules quand il fait noir. Il n'est cependant pas possible de statuer sur le sentiment de sécurité dans cette situation et l'appartenance à certains groupes de la population, la taille de l'échantillon de l'ESG – victimisation pour le Québec étant insuffisante pour présenter des données.

Bien qu'une proportion considérable de femmes se sentent en sécurité, il n'en demeure pas moins qu'il existe des écarts importants entre les femmes et les hommes pour atteindre une égalité. À titre d'exemple, il y a un écart d'environ 10 % entre les femmes et les hommes quant au sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité lors de la marche solitaire dans son voisinage lorsqu'il fait noir. Ces écarts persistent à travers les années. En effet, le plus faible sentiment de sécurité des femmes était déjà observé au Québec et au Canada dans le cycle précédent de l'ESG - victimisation réalisé en 2014 (ISQ, 2017b; Perreault, 2017). Le sentiment de sécurité des femmes québécoises est demeuré le même en 2019 qu'en 2014, avec 13,4 % des femmes québécoises affirmant se sentir pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité lors de la marche solitaire dans leur voisinage quand il fait noir; ce pourcentage s'élevait à 28,0 % en 2009. Par ailleurs, ces écarts pourraient être encore plus importants lorsqu'on considère que certaines femmes peuvent choisir de ne pas s'adonner à cette activité quand il fait noir parce qu'elles ne se sentent pas suffisamment en sécurité. Plusieurs études avancent que la crainte des femmes à l'égard de la criminalité est principalement attribuable à la peur d'être victime d'agression

sexuelle (Gravel, 2014a; Pain, 2000; Perreault, 2017). Force est de constater que, même si une plus grande proportion des infractions contre la personne déclarées par la police dans les lieux publics sont commises envers des hommes, les femmes sont effectivement surreprésentées parmi les victimes des infractions sexuelles rapportées par la police qui sont commises dans ces lieux. Les jeunes femmes risquent également davantage d'être victimes d'agression sexuelle que les hommes du même âge, et sont proportionnellement plus nombreuses à être la cible de harcèlement ou d'autres comportements sexuels non désirés en public susceptibles de leur faire craindre pour leur sécurité (Conroy et Cotter, 2017; Cotter et Savage, 2019; Courcy *et al.*, 2022).

Un faible sentiment de sécurité peut mener à des comportements d'évitement ou de protection dans les lieux publics, ce qui affecte davantage les femmes que les hommes au quotidien (Blais *et al.*, 2021; Métivier Hudon *et al.*, 2024; Perreault, 2017). Le recours à de telles mesures influence l'utilisation et la fréquentation des lieux publics par les femmes et, par conséquent, peut affecter négativement leur santé physique et mentale, ainsi que leur qualité de vie en général (ONU Femmes, 2025; Östergren *et al.*, 2022). Même si la majorité (92,5 %) de la population québécoise rapporte se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité lors de la marche en solitaire dans leur voisinage lorsqu'il fait noir, une grande proportion de femmes (92,7 %) et d'hommes (86,3 %) prennent des mesures de précaution pour être plus en sécurité. Les femmes affichent des proportions particulièrement plus élevées pour les mesures en lien avec le fait d'utiliser un moyen de transport plutôt que de marcher, de déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité personnelle, et de rester à la maison en soirée par peur de sortir seule. Ces données sont similaires à celles recueillies à l'échelle du Canada et du Québec pour l'année 2014 rapportant que les femmes déclarent habituellement prendre davantage de mesures de précaution que les hommes (Gravel, 2017; Perreault, 2017).

4.2 Éléments à considérer pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics

L'analyse différenciée entre les femmes et les hommes a permis de faire ressortir certains éléments à considérer pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics. Tout d'abord, puisque les femmes sont les principales victimes d'infractions sexuelles, environ cinq agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel sur six étant commises envers les femmes, un intérêt particulier doit être porté à la prévention de la violence sexuelle dans les lieux publics. Cela est d'autant plus important considérant que ce type d'infraction est largement sous-déclaré. Ensuite, puisque l'auteur présumé est une personne connue de la victime pour près des deux tiers des infractions commises envers une femme, et pour près de la moitié des infractions commises envers un homme, des mesures visant d'autres types de violence, par exemple, la violence entre partenaires intimes, pourraient contribuer à prévenir une part de la violence vécue dans les lieux publics. Il importe également de porter une attention au moment de la journée durant lequel les infractions sont commises. Entre 2018 et 2022, le tiers des infractions contre la personne déclarées par la police commises dans les lieux publics ont été commises en après-midi, soit entre 12h00 et 17h59, période de la journée où il y a généralement plus d'achalandage dans la plupart des lieux publics et de témoins potentiels.

De plus, même si une grande part des infractions contre la personne dans les lieux publics sont commises le jour, il n'en demeure pas moins que le sentiment de sécurité des femmes lorsqu'il fait noir est à prendre en compte. Une compréhension plus fine de ce qui peut influencer ou moduler le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics, par exemple, à travers la réalisation d'un diagnostic de sécurité, pourrait être utile pour orienter le choix des différentes mesures à mettre en place pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans ces lieux.

4.3 Forces et limites

Ce rapport d'analyse est le premier portrait québécois consacré spécifiquement aux infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police et au sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité. En plus de présenter des données originales, il contribue à une compréhension plus complète de la sécurité et du sentiment de sécurité dans les lieux publics. Par ailleurs, l'application de l'analyse différenciée selon les sexes permet de faire ressortir les principales différences entre les femmes et les hommes et certains éléments à prendre en compte pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans ces lieux.

Ce rapport comporte cependant certaines limites. Tout d'abord, il tient compte uniquement des infractions déclarées par la police en vertu du Programme DUC. Il ne reflète donc pas l'ampleur de la situation dans son entièreté, mais plutôt une partie des infractions ayant pu être commises dans les lieux publics pendant la période à l'étude. De plus, puisqu'une affaire peut comprendre plus d'une infraction, mais que seule l'infraction la plus grave est comptabilisée dans les données, il peut y avoir une sous-estimation des infractions les moins graves dans les infractions déclarées par la police. Il importe également de souligner que tous les éléments pouvant influencer le sentiment de sécurité ne sont pas systématiquement colligés par l'ESG – victimisation, cette enquête s'intéressant plus spécifiquement au sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité. En outre, les questions de l'enquête ne permettent pas de documenter quels aspects de la criminalité font en sorte que certaines personnes rapportent ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules quand il fait noir dans leur voisinage ou lorsqu'elles utilisent le transport en commun. En plus des limites inhérentes aux deux sources de données utilisées, il importe de rappeler que les questions de l'ESG – victimisation concernent le voisinage ou le transport en commun, alors que les données du Programme DUC font état des infractions survenues dans un éventail plus grand de lieux publics. Ces données sont donc complémentaires, mais les constats portant sur le sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité dans le voisinage ne peuvent être généralisés à l'ensemble des lieux publics.

5 CONCLUSION

Ce rapport d'analyse présente un portrait descriptif des infractions contre la personne commises dans les lieux publics déclarées par la police et du sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité à partir des données policières et des données populationnelles disponibles pour le Québec. Il apporte un éclairage important sur les réalités vécues par les femmes et les hommes qui peuvent influencer l'utilisation et la fréquentation des lieux publics.

L'analyse a notamment permis de faire ressortir que les taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics entre 2018 et 2022 sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Les hommes affichent des proportions plus élevées d'infractions pouvant mener au décès, telles que les homicides et les tentatives de meurtre, alors que les femmes sont les principales victimes d'infractions sexuelles. Cependant, bien que les hommes soient plus souvent victimes d'infractions dans les lieux publics, les femmes s'y sentent moins en sécurité. Cela peut limiter l'utilisation qu'elles en font et peut affecter leur vie quotidienne, notamment par des restrictions et des ajustements lors de la pratique de certaines activités. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses que les hommes à prendre des mesures de manière habituelle pour se protéger contre la criminalité.

Comme mentionné dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, l'égalité implique que les femmes et les hommes détiennent les mêmes droits, responsabilités et chances, et profitent également des ressources disponibles tout en partageant équitablement les contraintes, et sans subir de violence fondée sur le genre (Secrétariat à la condition féminine, 2022). Il importe donc de tenir compte de la réalité des femmes afin de réduire les inégalités de genre dans les lieux publics en termes de sécurité et de sentiment de sécurité. En ce sens, les constats de ce rapport appuient l'importance de considérer les besoins différenciés des femmes et des hommes dans les mesures mises en place pour rendre ces lieux plus sécuritaires.

6 RÉFÉRENCES

- Blais, M., Dumerchat, M. et Simard, A. (2021). *Les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4276723?docref=6LSulDoTdATVfPT1Z0dtmg>
- Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie. (2023). *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*. Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/Violences/LEX-lexique-diversite-sexuelle-genre-FR-SCF.pdf>
- Ceccato, V. et Nalla, M. (dir.). (2020). *Crime and fear in public places: Towards safe, inclusive and sustainable cities*. Taylor & Francis.
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm>
- Cotter, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm>
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018: Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.pdf?st=197NP0QK>
- Courcy, I., Lavoie Mongrain, C. et Blais, M. (2022). *Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal. Un portrait statistique de la pluralité des expériences, des manifestations et des contextes*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4568169>
- Gabor, T., Hung, K., Mihorean, S. et St-Onge, C. (2003). Taux d'homicides au Canada : Comparaison de deux sources de données. Dans *JusteRecherche*, (9), (p. 17-21). Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr09/p4b.html#sec2>
- Gagné, D., Bergeron, O., Côté, K. et Racicot, J. (2021). *Mesures à mettre en place pour favoriser le sentiment de sécurité en contexte de pandémie de COVID-19 et de déconfinement partiel*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3147-sentiment-securite-pandemie-et-deconfinement-covid19>
- Gagné, D. et Maurice, P. (2024). *Pour des communautés sécuritaires : des outils et des connaissances pour l'action* [Formation en ligne]. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/formation/institut/communautes-securitaires-outils-connaissances-l-action>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Analyse différenciée selon les sexes*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>

- Gravel, M.-A. (2014a). La crainte de la criminalité : qui et pourquoi? *Données sociodémographiques en bref*, 18(3), 8-16. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-crainte-de-la-criminalite-qui-et-pourquoi.pdf>
- Gravel, M.-A. (2014b). Le sentiment de sécurité et les perceptions de la population québécoise à l'égard de la criminalité. *Coup d'œil sociodémographique*, (29), 1-8. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/le-sentiment-de-securite-et-les-perceptions-de-la-population-quebecoise-a-legard-de-la-criminalite.pdf>
- Gravel, M.-A. (2017). La criminalité au Québec : perceptions et comportements préventifs. *Coup d'œil sociodémographique*, (59), 1-9. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-criminalite-au-quebec-perceptions-et-comportements-preventifs.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2017a). *Proportion de la population ayant un faible sentiment de sécurité lors d'activités diverses, selon le sexe et d'autres caractéristiques sociodémographiques*, Québec, 2014. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/proportion-de-la-population-ayant-un-faible-sentiment-de-securite-lors-dactivites-diverses-selon-le-sexe-et-dautres-caracteristiques-sociodemographiques-quebec-2014>
- Institut de la statistique du Québec. (2017b). *Sentiment d'insécurité ou d'inquiétude de la population lors d'activités diverses, selon le sexe*, Québec, reste du Canada, ensemble du Canada, 2009 et 2014. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/sentiment-dinsecurite-ou-dinquiétude-de-la-population-lors-dactivites-diverses-selon-le-sexe-quebec-reste-du-canada-ensemble-du-canada-2009-et-2014>
- Institut de la statistique du Québec. (2026). *Crimes sexuels*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/agressions-sexuelles>
- Institut national de santé publique du Québec. (2025). *Faits et mythes sur la violence sexuelle*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/comprendre/faits>
- Labesse, M. E. et St-Louis, A. (2024). *Conception et aménagement de l'espace public et iniquités de genre : effets sur la santé des femmes*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3525#:~:text=L'am%C3%A9nagement%20des%20espaces%20et%20interactions%20sociales%20des%20femmes>
- Lagacé, F., Poussart, B. et Tremblay, M.-E. (2025). *Guide pour la prise en compte du genre dans les statistiques à l'Institut de la statistique du Québec : recommandations du comité sur la diversité sexuelle et de genre*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/guide-isq-genre.pdf>
- Maurice, P., Lavoie, M., Levaque Charron, R., Chapdelaine, A., Bélanger Bonneau, H., Svanström, L., Laflamme, L., Andersson, R. et Romer, C. (1998). *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels*. Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/149_securitepromotion.pdf

- Métivier Hudon, A., Lucas, M. et Bouësseau, M. (2024). *Le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches*. Accès transports viables. <https://transportsviables.org/projets/harcelement-de-rue>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Lignes directrices sur la santé et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et des genres*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-302-01W.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique. (2024a). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2022*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats_criminalite_principales_tendances_2022.pdf
- Ministère de la Sécurité publique. (2024b). *Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2022.pdf
- Ministère de la Sécurité publique. (2024c). *Criminalité au Québec — Principales tendance 2023. Diffusion avancée*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats_criminalite_principales_tendances_2023_diffusion_avancee.pdf
- Moreno, M. J. G., Prados, J. S. F. et Cuenca-Piqueras, C. (2022). Fear for all women: European women's fear of harassment and aggression in public spaces. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(7-8), NP4160-NP4186. <https://doi.org/10.1177/0886260520958390>
- ONU Femmes. (2025). *Des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles*. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-11/un-women-flagship-programme-safe-cities-public-spaces-fr.pdf>
- Östergren, P.-O., Canivet, C. et Agardh, A. (2022). One-year incidence of sexual harassment and the contribution to poor mental health in the adult general population. *European Journal of Public Health*, 32(3), 360-365. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckab225>
- Pain, R. (2000). Place, social relations and the fear of crime: a review. *Progress in Human Geography*, 24(3), 365-387. <https://doi.org/10.1191/030913200701540474>
- Paquin, S. et Michaud, A. (2002). *Pour un environnement urbain sécuritaire : Guide d'aménagement*. Ville de Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1985553>
- Perreault, S. (2017). *Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54889-fra.htm>
- Robert, O. et Déry, V. (2020). *Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications scientifiques de l'Institut national de santé publique du Québec*. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2686_cadre_reference_revision_pairs.pdf

Secrétariat à la condition féminine. (2022). *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>

Statistique Canada. (2021). *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Résident institutionnel*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/definition-fra.cfm?ID=pop053>

Statistique Canada. (2023). *Enquête sociale générale - La sécurité des Canadiens (Victimisation) 2019. Guide de l'utilisateur du fichier analytique*.

Statistique Canada. (2025a). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302

Statistique Canada. (2025b). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2024*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250722/dq250722a-fra.htm>

Sutton, D. (2023). *La victimisation des hommes et des garçons au Canada, 2021*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00001-fra.htm>

ANNEXE 1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Tableau 2 Catégorisation des infractions contre la personne commises dans les lieux publics

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ¹⁴	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ¹⁵
Homicide	229; 231(2-5); 235(1)	Meurtre au 1er degré
	231(7); 235(1)	Meurtre au 2e degré
	232(1)(2); 234; 236a, b); 263(1)(2)(3)(a)	Homicide involontaire coupable
	233; 237a, b); 238(1)(2)	Infanticide
Négligence criminelle	219(1)a, b); 220a, b)	Négligence criminelle entraînant la mort
	46(1)a); 47(1); 238(1); 83.231(4); 241(1)a, b); 242; 247(5)	Autres infractions connexes entraînant la mort
Tentative de meurtre	239a, b)	Tentative de meurtre
	465(1)a)	Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait (niveaux 1 à 3)¹⁶	268(1)(2)	Voies de fait graves (niveau 3)
	267(a)(b)(c)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2)
	265(1)a-c); 266a, b)	Voies de fait (niveau 1)
	82; 231(3)a, b); 263(1)(2)(3)b); 269a, b)	Infliction illégale de lésions corporelles
	85(1)a-c); 85(2)a-c); 85(3)a, b)	Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime
	244(2)a-c); 244,1a-c); 244,2(3)a, b)	Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions
	87(1)(2)a, b)	Braquer une arme à feu
	219(1)a, b); 221	Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
	247(1-4)	Trappes susceptibles de causer/causant des lésions corporelles
	245(1)a, b); 246a, b); 248; 269.1(1); 270(1)b, c)	Autres voies de fait
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)

¹⁴ Code criminel, LRC 1985, ch. C-46.

¹⁵ Statistique Canada (2021). Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

¹⁶ Exclut les voies de fait commises envers une agente ou un agent de la paix, puisque ces données ne sont pas incluses dans la présente étude.

Tableau 2 Catégorisation des infractions contre la personne dans les lieux publics (suite)

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i>	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153.1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	155(1)(2)(3)	Inceste
	172(1)	Corruption d'enfants
	171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	170	Père, mère, ou tuteur qui sert d'entremetteur
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172.1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172.2(1)	Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162.1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
Enlèvement, traite et séquestration	279(1)a-c), (1.1)a), b)	Enlèvement
	279(2)a), b)	Séquestration
	279.1(1)a), b) et (2)a), b)	Prise d'otage
	279.01(1)a), b); 279.011(1)a), b); 279.02(1)(2); 279..03(1)(2)	Traite de personne(s)
	280(1)	Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
	281 a), b)	Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans
	282(1)a), b); et (2)	Enlèvement en contravention avec une ordonnance parentale ou de garde
	283(1)a), b); et (2)	Enlèvement en l'absence d'une ordonnance de garde
	273.3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger

Tableau 2 Catégorisation des infractions contre la personne dans les lieux publics (suite)

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i>	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2
Vol qualifié et extorsion	343 a-d); 344a), b); 345	Vol qualifié
	98.1	Vol qualifié d'arme à feu
	346(1); 346(1.1)a), b)	Extorsion
Harcèlement criminel	264(1)(2)a-d); 264(3)a), b)	Harcèlement criminel
Menaces	264.1(1)a) et (2)a), b)	Proférer des menaces envers une personne
Communication indécente ou harcelante	372(2)(3)	Communication indécente ou harcelante
Intimidation	423(1) a-g)	Intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire
	423.1(3)	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste
Autres	46(1)a); 47(1); 218a), b); 240; 241a), b); 243; 430(2); 431; 431.1; 431.2(1)(2)	Autres infractions contre la personne
	241.3a), b)	Non-respect des mesures de sauvegarde relativement à l'aide médicale à mourir (AMM)
	241.4(3)a), b)	Falsification ou destruction de documents relativement à l'aide médicale à mourir (AMM)
	433a), b)	Crime d'incendie — insouciance à l'égard de la vie
	80a), b); 81(1)a), b), (2)b) et 81(2)a)	Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles
	286.1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution
	286.1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution — personne âgée de moins de 18 ans
	286.2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
	286.2	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels — personne âgée de moins de 18 ans
	286.3(1)	Proxénétisme
	286.3(2)	Proxénétisme — personne âgée de moins de 18 ans
	286.4	Publicité de services sexuels

Tableau 3 Catégorisation des types de lieux selon la classification du MSP (en ordre alphabétique)

Établissement bancaire	• Banque • Caisse populaire • Guichet automatique
Établissement commercial	• Agence de location • Agence de voyages • Autre établissement de commerce de détail • Bar, brasserie • Bâtiment de ferme • Bijouterie • Bureau de professionnel • Centre commercial • Chantier de construction • Cinéma, salle de spectacles • Club vidéo • Club, boîte de nuit • Concessionnaire automobile • Débit clandestin • Dépanneur • Édifice à bureaux • Entrepôt • Entreprise de transport • Épicerie • Établissement financier • Garage, station-service • Hôtel, motel (excluant maison de chambre) • Immeubles commerciaux ou abritant une société • Industrie • Magasin à rayons • Magasin de fourrure • Mercerie, lingerie • Pâtisserie boulangerie • Pharmacie • Représentant Loto-Québec • Restaurant • Salle de jeux • Salon de beauté, bronzage, coiffure • Société des alcools • Station libre-service • Tabagie, kiosque, journaux • Taverne • Vendeur de cidres
Établissement d'enseignement	• École activité non surveillée • École activité surveillée • École • Université/Cégep

Tableau 3 Catégorisation des types de lieux selon la classification du MSP (en ordre alphabétique) (suite)

Établissement d'utilité publique	• Cellule • Centre de loisirs, aréna • Cour de justice • Édifice STCUM • Église, presbytère • Établissements publics • Garderie • Hôpital, clinique • Poste de police • Prison • Refuges pour itinérants • Salle de réunion
Stationnement	• Mail souterrain • Stationnement intérieur • Stationnements
Transport en commun	• Abribus STCUM • Aéroport • Installations de transport public • Métro station ou à proximité • Métro véhicule
Voie publique	• Autoroute • Piste cyclable • Rue • Ruelle • Tunnel piéton, passage • Voies publiques, rues, routes et autoroutes
Zone de plein air	• Cabane à sucre • Centre de ski • Foire • Marina • Parc olympique • Parcs, plans d'eau, zone libre • Terre des hommes

Note : Les libellés des types de lieux sont ceux utilisés par le MSP et sont présentés tels quels.

ANNEXE 2 TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 4 Nombre, répartition (%) et taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe, par année, Québec, 2018 à 2022^P

Année	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	%	Taux
2018	11 500	41,8	273,5	16 031	58,2	383,3	27 531	100,0	328,2
2019	12 078	40,4	283,8	17 785	59,6	418,9	29 867	100,0	351,3
2020	9 938	38,5	231,7	15 852	61,5	369,6	25 791	100,0	300,7
2021	11 912	40,7	277,0	17 361	59,3	403,6	29 302	100,0	340,6
2022 ^P	13 653	40,2	314,4	20 300	59,8	466,4	33 959	100,0	390,5
Total	59 081	40,4	276,2	87 329	59,6	408,6	146 450	100,0	342,4

^P données provisoires

Notes : Taux par 100 000 habitants. Les taux pour les femmes et les hommes excluent les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022). Les taux présentés dans la colonne total incluent l'ensemble des affaires, dont celles où le sexe de la victime est inconnu (n = 146 450).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 5 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le sexe et la région administrative, Québec, 2018 à 2022^p

Région	Femmes		Hommes		Total	
	N	Taux	N	Taux	N	Taux
Bas-Saint-Laurent	1 122	226,6	1 519	305,5	2 641	266,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 866	262,7	2 566	361,7	4 432	317,4
Capitale-Nationale	5 584	294,2	7 850	416,1	13 435	355,0
Mauricie	1 970	286,7	2 552	372,0	4 522	329,3
Estrie	1 915	193,1	2 790	277,9	4 735	237,3
Montréal	19 050	369,7	31 729	626,3	50 779	496,9
Outaouais	2 934	291,4	4 423	443,7	7 366	367,6
Abitibi-Témiscamingue	1 733	478,4	2 370	627,9	4 103	554,7
Côte-Nord	1 333	598,3	1 657	718,7	2 990	659,5
Nord-du-Québec ^a	226	202,2	276	231,1	502	217,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	686	298,9	949	418,7	1 635	358,5
Chaudière-Appalaches	1 518	142,1	2 190	198,7	3 708	170,8
Laval	2 676	239,4	4 312	396,0	6 988	316,7
Lanaudière	2 547	194,5	3 119	236,5	5 666	215,6
Laurentides	4 152	271,6	6 134	386,4	10 286	324,7
Montérégie	8 144	211,5	10 655	278,1	18 799	244,6
Centre-du-Québec	1 625	261,5	2 238	348,8	3 863	305,8
Ensemble du Québec	59 081	276,2	87 329	408,6	146 450	342,4

^p données provisoires

^a Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données de certains corps de police autochtones qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2.

Notes : Taux par 100 000 habitants. Les taux pour les femmes et les hommes excluent les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022). Les taux présentés dans la colonne total incluent l'ensemble des affaires, dont celles où le sexe de la victime est inconnu (n = 146 450).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 6 Répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieux, par sexe et catégories d'infractions les plus fréquentes, Québec, 2018 à 2022^P

Lieu	Voies de fait		Menaces		Vol qualifié ou extorsion		Agression sexuelle		Harcèlement criminel	
	F (%)	H (%)	F (%)	H (%)	F (%)	H (%)	F (%)	H (%)	F (%)	H (%)
Voie publique	34,7	35,4	19,3	26,3	22,8	34,2	19,2	10,2	27,8	29,6
Établissement commercial	20,6	24,2	19,4	26,0	53,8	41,1	22,7	18,6	24,2	25,1
Établissement d'utilité publique	12,6	10,9	29,2	19,0	2,7	2,1	21,3	35,4	18,1	15,0
Établissement d'enseignement	11,9	9,3	20,4	13,3	3,6	2,9	15,4	20,5	17,8	17,6
Stationnement	10,4	10,1	6,1	8,1	4,2	5,4	5,0	2,9	5,9	5,9
Zone de plein air	5,9	6,8	2,8	4,8	3,8	8,4	11,4	9,4	2,5	4,6
Transport en commun	3,6	3,0	1,8	1,9	3,1	3,9	5,0	2,9	2,8	1,6
Établissement bancaire	0,3	0,2	1,1	0,5	6,0	2,0	0,1	0,2	0,9	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

^P données provisoires

Note : Exclut les affaires où le sexe de la victime est inconnu (40 affaires entre 2018 et 2022).

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 7 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieu, par sexe et groupe d'âge, Québec, 2018 à 2022^P

Type de lieu	0 à 11 ans				12 à 17 ans				18 à 24 ans				25 à 34 ans				Page 1/2
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Voie publique	545	20,3	644	19,0	2 131	16,5	3 168	22,0	3 581	33,4	5 195	36,5	3 966	33,1	6 254	36,9	...
Établissement commercial	159	5,9	179	5,3	1 284	10,0	1 220	8,5	3 514	32,8	4 647	32,7	3 069	25,6	5 350	31,6	...
Établissement d'utilité publique	539	20,0	532	15,7	1 250	9,7	1 073	7,4	1 287	12,0	1 304	9,2	2 417	20,2	2 262	13,4	...
Établissement d'enseignement	960	35,7	1 274	37,6	5 976	46,4	5 722	39,7	371	3,5	343	2,4	495	4,1	297	1,8	...
Stationnement	110	4,1	125	3,7	553	4,3	883	6,1	979	9,1	1 496	10,5	1 085	9,1	1 593	9,4	...
Zone de plein air	343	12,8	584	17,3	1 331	10,3	1 951	13,5	467	4,4	859	6,0	439	3,7	653	3,9	...
Transport en commun	34	1,3	46	1,4	345	2,7	393	2,7	429	4,0	312	2,2	365	3,1	437	2,6	...
Établissement bancaire	0	0,0	1	0,0	11	0,1	14	0,1	90	0,8	77	0,5	132	1,1	91	0,5	...
Total	2 690	100,0	3 385	100,0	12 881	100,0	14 424	100,0	10 718	100,0	14 233	100,0	11 968	100,0	16 937	100,0	...

^P données provisoires

Note : Exclut 40 victimes dont le sexe est inconnu et 1 473 victimes dont l'âge est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 7 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le type de lieu, par sexe et groupe d'âge, Québec, 2018 à 2022^P (suite)

Type de lieu	35 à 44 ans				45 à 54 ans				55 à 64 ans				65 ans et plus			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Voie publique	2 836	30,4	5 139	36,0	1 691	27,1	4 092	34,9	930	26,6	2 860	35,4	470	36,2	1 298	39,6
Établissement commercial	2 160	23,2	4 232	29,7	1 682	27,0	3 576	30,5	1 045	29,9	2 408	29,8	279	21,5	837	25,6
Établissement d'utilité publique	2 010	21,6	2 058	14,4	1 312	21,0	1 636	13,9	727	20,8	1 084	13,4	275	21,2	402	12,3
Établissement d'enseignement	685	7,3	367	2,6	567	9,1	395	3,4	175	5,0	179	2,2	22	1,7	39	1,2
Stationnement	880	9,4	1 337	9,4	436	7,0	1 097	9,4	295	8,4	813	10,1	144	11,1	396	12,1
Zone de plein air	391	4,2	596	4,2	236	3,8	510	4,3	135	3,9	427	5,3	49	3,8	198	6,0
Transport en commun	263	2,8	450	3,2	226	3,6	380	3,2	123	3,5	255	3,2	37	2,9	72	2,2
Établissement bancaire	102	1,1	91	0,6	85	1,4	45	0,4	64	1,8	45	0,6	22	1,7	33	1,0
Total	9 327	100,0	14 270	100,0	6 235	100,0	11 731	100,0	3 494	100,0	8 071	100,0	1 298	100,0	3 275	100,0

^P données provisoires

Note : Exclut 40 victimes dont le sexe est inconnu et 1 473 victimes dont l'âge est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 8 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P

Groupes d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
0 à 11 ans	2 690	4,6	3 385	3,9	6 075	4,2
12 à 17 ans	12 881	22,0	14 424	16,7	27 305	18,8
18 à 24 ans	10 718	18,3	14 233	16,5	24 951	17,2
25 à 34 ans	11 968	20,4	16 937	19,6	28 905	19,9
35 à 44 ans	9 327	15,9	14 270	16,5	23 597	16,3
45 à 54 ans	6 235	10,6	11 731	13,6	17 966	12,4
55 à 64 ans	3 494	6,0	8 071	9,4	11 565	8,0
65 ans et plus	1 298	2,2	3 275	3,8	4 573	3,2
Total	58 611	100,0	86 326	100,0	144 937	100,0

^P données provisoires

Note : Exclut 40 victimes dont le sexe est inconnu et 1 473 victimes dont l'âge est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 9 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P

Relation	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Connaissance ^a	21 432	36,3	33 105	37,9	54 537	37,3
Étranger	14 080	23,8	30 472	34,9	44 552	30,4
Partenaire ou ex-partenaire intime ^b	10 855	18,4	3 375	3,9	14 230	9,7
Famille ^c	2 481	4,2	2 503	2,9	4 984	3,4
Proche ^d	3 501	5,9	3 511	4,0	7 012	4,8
Lien inconnu	6 732	11,4	14 363	16,4	21 095	14,4
Total	59 081	100,0	87 329	100,0	146 410	100,0

^P données provisoires

^a Inclut : voisin(e), relation criminelle, relation d'affaires, connaissance, symbole d'autorité et relation inverse d'autorité.

^b Inclut : conjoint(e), ex-conjoint(e), ami(e) intime et ex-ami(e) intime.

^c Inclut : parent ou beau-parent, enfant, beau-fils ou belle-fille, fratrie et famille étendue.

^d Inclut : ami(e), autre relation intime et colocataire.

Note : Exclut 40 victimes dont le sexe est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 10 Nombre et répartition (%) des infractions contre la personne commises dans les lieux publics selon l'heure de l'infraction, par sexe, Québec, 2018 à 2022^P

Moment	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Matin (6h00 à 11h59)	10 394	17,6	14 562	16,7	24 956	17,0
Après-midi (12h00 à 17h59)	19 747	33,4	29 993	34,3	49 740	34,0
Soir (18h00 à 23h59)	12 975	22,0	22 536	25,8	35 511	24,3
Nuit (24h00 à 5h59)	7 907	13,4	13 242	15,2	21 149	14,4
Inconnu	8 058	13,6	6 996	8,0	15 054	10,3
Total	59 081	100,0	87 329	100,0	146 410	100,0

^P données provisoires

Note : Exclut 40 victimes dont le sexe est inconnu.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 11 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019

Groupes d'âge	Femmes+			Hommes+			Total			Écart H+ - F+
	%	IC 95 %		%	IC 95 %		%	IC 95 %		%
15 à 34 ans	84,0	76,4	89,5	97,0	93,1	98,7	90,8	86,9	93,7	13,0 [†]
35 à 54 ans	92,0	87,1	95,2	98,5	96,4	99,4	95,4	92,8	97,1	6,5 [†]
55 à 74 ans	85,7	81,5	89,0	96,3	94,2	97,7	91,5	89,3	93,3	10,6 [†]
75 ans et plus	83,8*	73,2	90,8	96,6	91,8	98,7	91,0	85,6	94,5	12,8 [†]
Total	87,2	84,3	89,6	97,3	96,0	98,1	92,5	91,0	93,8	10,1[†]

[†] Différence significative entre les femmes+ et les hommes+ au seuil de 5 %.

* Avertissement de diffusion (60 ≤ n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : L'écart entre les hommes+ et les femmes+ (H+ - F+) est calculé de la manière suivante : proportion chez les H+ moins proportion chez les F+.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Tableau 12 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité à l'égard de la criminalité en marchant seule dans son voisinage quand il fait noir selon le genre et l'appartenance à certains groupes de la population, Québec, 2019

Groupes de la population	Femmes+			Hommes+			Total			Écart H+-F+
	%	IC 95 %		%	IC 95 %		%	IC 95 %		%
Appartenance à une minorité visible										
Personnes issues de minorités visibles	75,6 ^{a*}	61,5	85,8	97,8	93,2	99,3	88,6	81,2	93,3	22,2 ⁺
Personne non issues de minorités visibles	88,7 ^a	85,9	91,0	97,3	95,8	98,2	93,1	91,6	94,4	8,6 ⁺
Statut d'immigration										
Personnes immigrantes	78,5 [*]	66,7	87,0	96,8	92,8	98,6	89,0	83,0	93,1	18,3 ⁺
Personnes non immigrantes	88,3	85,3	90,7	97,4	95,6	98,3	93,0	91,5	94,3	9,1 ⁺
Présence d'une incapacité										
Personnes ayant une incapacité	82,3	76,1	87,2	96,4	93,3	98,1	89,1 ^b	85,5	92,0	14,1 ⁺
Personnes n'ayant pas d'incapacité	89,5	86,2	92,0	97,6	96,1	98,5	93,9 ^b	92,2	95,3	8,1 ⁺
Revenu de la famille brut (avant impôts)										
Personnes appartenant à une famille à faible revenu (moins de 50 000 \$)	85,1	79,8	89,2	96,2	93,1	98,0	90,8	87,9	93,1	11,1 ⁺
Personnes appartenant à une famille à revenu plus élevé (50 000 \$ ou plus)	87,9	84,2	90,9	97,6	96,1	98,5	93,1	91,2	94,6	9,7 ⁺

⁺ Différence significative entre les femmes+ et les hommes+ au seuil de 5 %.

^a Exprime une différence significative entre les femmes+ issues de minorités visibles et les femmes+ non issues de minorités visibles, au seuil de 5 %.

^b Exprime une différence significative entre les personnes ayant une incapacité et les personnes n'ayant pas d'incapacité, au seuil de 5 %.

^{*} Avertissement de diffusion (60 ≤ n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : L'écart entre les hommes+ et les femmes+ (H+-F+) est calculé de la manière suivante : proportion chez les H+ moins proportion chez les F+.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Tableau 13 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare se sentir pas du tout inquiète à l'égard de la criminalité en attendant ou en utilisant seule le transport en commun quand il fait noir selon le genre et le groupe d'âge, Québec, 2019

Groupes d'âge	Femmes+			Hommes+			Total			Écart H+-F+
	%	IC 95 %		%	IC 95 %		%	IC 95 %		%
15 à 34 ans	66,0*	55,2	75,4	90,8	81,1	95,7	78,3	71,5	83,9	24,8 [†]
35 à 54 ans	66,4*	56,0	75,3	75,1	66,6	82,0	71,3	64,7	77,1	8,7
55 à 74 ans	59,1	49,6	67,9	81,1	73,0	87,2	69,8	63,4	75,5	22,0 [†]
Total	64,0	58,1	69,4	83,2	78,4	87,1	73,8	70,1	77,2	19,2[†]

[†] Différence significative entre les femmes+ et les hommes+ au seuil de 5 %.

* Avertissement de diffusion (60 < = n < 120). L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Notes : Les données pour les personnes âgées de 75 ans et plus ne peuvent être présentées en raison du volume de réponse limité pour cette catégorie. L'écart entre les hommes+ et les femmes+ (H+-F+) est calculé de la manière suivante : proportion chez les H+ moins proportion chez les F+.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Tableau 14 Proportion (%) de la population québécoise qui déclare utiliser des mesures de précaution pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité selon le genre, Québec, 2019

Précautions	Femmes+			Hommes+			Total			Écart H+ - F+
	%	IC 95 %		%	IC 95 %		%	IC 95 %		%
Verrouiller les portes et les fenêtres à la maison	89,2	86,8	91,2	83,9	80,8	86,7	86,6	84,7	88,3	5,3 [†]
Prendre une voiture, un taxi ou le transport en commun plutôt que de marcher	37,8	34,4	41,4	11,8	9,4	14,6	24,9	22,8	27,1	26,0 [†]
Déterminer son trajet en fonction de sa sécurité	35,1	31,7	38,7	16,1	13,6	19,1	25,7	23,5	28,0	21,5 [†]
Vérifier la présence d'intrus dans une voiture avant d'y entrer	35,0	31,7	38,5	18,9	15,9	22,3	27,0	24,8	29,4	16,1 [†]
Rester à la maison en soirée par peur de sortir seul(e)	13,8	11,6	16,3	2,3	1,5	3,5	8,1	6,9	9,4	11,5 [†]
Emporter quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre	9,9	8,0	12,1	5,9	4,2	8,1	7,9	6,6	9,4	4,0
Au moins une de ces précautions	92,7	90,7	94,4	86,3	83,2	88,8	89,5	87,8	91,0	6,4[†]

[†] Différence significative entre les femmes+ et les hommes+ au seuil de 5 %.

Note : L'écart entre les hommes+ et les femmes+ (H+ - F+) est calculé de la manière suivante : proportion chez les H+ moins proportion chez les F+.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, 2019. Données produites par l'Institut national de santé publique du Québec à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion.

Centre d'expertise et
de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

*Institut national
de santé publique*

Québec

